

2017

RAPPORT ANNUEL >>>

RESPONSABILITÉ | INTÉGRITÉ | CULTURE CLIENT | INNOVATION | PERFORMANCE

SOMMAIRE

- 03** | MESSAGE DU PRÉSIDENT
- 05** | CONSEIL D'ADMINISTRATION
- 07** | COMITÉ DE DIRECTION
- 10** | ÉTATS FINANCIERS 2017
- 20** | RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PORTANT SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
- 28** | RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017
- 35** | PROCÈS VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
- 45** | RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIF À LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE
- 53** | INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PERSONNEL



MESSAGE DU PRÉSIDENT

Chers actionnaires, chers clients,

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2017, a été marqué par plusieurs événements majeurs, qui ont engagé la banque dans un incontestable processus de mutation. Je me propose de les rappeler brièvement.

Il me paraît important, pour commencer, de revenir sur la bascule informatique intervenue en février 2017, pour le changement de Système d'Information. Le nouveau logiciel bancaire intégré a été choisi pour assurer la parfaite couverture des problématiques de notre établissement, anticiper les évolutions réglementaires, préparer la révolution digitale et mieux répondre aux attentes de nos clients.

La bascule a été suivie de quelques perturbations inévitables dans un projet de cette ampleur. Durant cette période, vous avez fait preuve d'une grande compréhension et nous tenons à vous en remercier. La phase de stabilisation étant achevée, l'exercice 2018 permettra de prendre la pleine mesure des avantages liés à cette solution informatique.

L'exercice écoulé présente, par ailleurs, la particularité d'être le premier que nous achevons sous le statut de société cotée. En effet, notre société a réalisé son introduction en bourse au cours du second semestre 2017. La première cotation a eu lieu le 24 octobre 2017.

L'offre publique de vente des actions NSIA Banque Côte d'Ivoire sur le marché financier régional a rencontré un grand succès auprès des investisseurs particuliers et institutionnels. L'opération, clôturée de manière anticipée dès le premier jour des souscriptions, a permis de lever 28 299 123 000 francs CFA pour NSIA Banque Côte d'Ivoire, au titre de l'émission de 3 170 000 actions nouvelles. Cet événement, qui marque également le retrait définitif de l'État de Côte d'Ivoire du capital de la banque, a contribué à renforcer significativement les fonds propres de notre établissement, le plaçant ainsi en situation de poursuivre son développement, dans le respect des nouvelles normes réglementaires.

Pour relever les défis qui se présentent à notre établissement, nous avons également redéfini les missions et les règles de fonctionnement des comités spécialisés du Conseil d'Administration. Dans le même élan, nous avons décidé de renouveler l'équipe de direction. Un nouveau Directeur Général a ainsi pris fonction le 1er septembre 2017. À la tête d'une équipe alliant expérience et jeunesse, il a pour mission de gagner la bataille de la rentabilité, de la qualité du service et de la conformité.

En vue d'agrandir sa zone d'intervention, notre établissement a participé, en novembre 2017, aux côtés de deux autres sociétés du Groupe NSIA, au rachat du réseau UMOA de DIAMOND Bank SA. Cette acquisition marque l'avènement d'un véritable pôle banque au sein du Groupe NSIA, sous le nom commercial NSIA Banque, bientôt présent au Bénin, au Sénégal, au Togo, en plus de la Côte d'Ivoire et de la Guinée (Conakry). Nous pouvons déjà nous réjouir de voir notre établissement devenir le leader d'un ensemble bancaire africain.

C'est dans ce contexte, toujours marqué par une vive concurrence, que s'est achevé l'exercice 2017, couronné par un résultat net bénéficiaire de 19,540 milliards de francs CFA, en hausse de 14 % par rapport à l'exercice 2016.

Nous pouvons saluer cette performance qui nous installe durablement dans le peloton de tête des acteurs bancaires de notre pays. Nous la devons notamment à l'engagement et au professionnalisme du personnel de NSIA Banque Côte d'Ivoire, au soutien de nos partenaires, ainsi qu'à la fidélité de nos clients.

À l'entame de l'exercice 2018, nous avons initié une refonte de notre politique de gestion des risques. Ce chantier s'inscrit dans le cadre des réformes portant d'une part, sur la transposition des règles prudentielles de Bâle II et Bâle III et d'autre part, sur l'entrée en vigueur du nouveau Plan Comptable Bancaire. Ces évolutions réglementaires auront des impacts majeurs sur la conduite des activités de notre établissement. Je puis vous assurer que le Conseil d'Administration veille à doter la banque des moyens adéquats permettant de garantir le plus haut niveau de conformité à la réglementation bancaire.

En remerciant tous nos actionnaires et tous nos clients pour leur confiance en notre institution, nous vous réitérons notre engagement à faire de NSIA Banque Côte d'Ivoire le fleuron d'une économie performante, responsable et solidaire.

Jean Kacou DIAGOU

Président du Conseil d'Administration

NSIA Banque Côte d'Ivoire

CONSEIL D'ADMINISTRATION





Jean Kacou DIAGOU

Administrateur, Président du Conseil d'Administration

- Président du Comité des Risques de Crédit

Janine Kacou DIAGOU

Administrateur

- Représentant permanent de la société NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire)
- Membre du Comité des Risques de Crédit
- Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines
- Membre du Comité d'Audit et de Conformité

Amadou KANE

Administrateur

- Président du Comité de Gouvernance et d'Ethique

Marcel KODJO

Administrateur

- Président du Comité d'Audit et de Conformité

Charles Denis KOUASSI

Administrateur

- Représentant permanent de l'IPS Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
- Membre du Comité des Risques de Crédit

Béné Boèvi LAWSON

Administrateur

- Représentant permanent de la société NSIA Participations SA
- Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines
- Membre du Comité de Gouvernance et d'Ethique

Bernard N'DOUMI

Administrateur

- Membre du Comité d'Audit et de Conformité
- Membre du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines
- Membre du Comité de Gouvernance et d'Ethique

Madeleine YAO

Administrateur

- Président du Comité de Rémunération et des Ressources Humaines
- Membre du Comité d'Audit et de Conformité

État de Côte d'Ivoire

Administrateur

Observateurs

Banque Ouest Africaine de Développement (B.O.A.D), représentée par Jean Marcel ABOUMON

Banque Nationale du Canada (B.N.C), représentée par Yves JACQUOT

Swiss Reinsurance Company (Swiss RE), représentée par Yann PAMBOU

COMITÉ DE DIRECTION*



(*)Au 01/07/18

Léonce YACÉ

Directeur Général

Myriam COULIBALY	Directrice de la Clientèle des Particuliers et des Professionnels
Yolande ESSO	Directrice des Opérations Bancaires
Jean-Marie GNEBLE	Directeur des Ressources Humaines
Gomez KONAN	Directeur de la Clientèle Entreprise et Institutionnelle
Jean-Philippe KOUAMÉ	Directeur de la Gestion des Risques
Chantal MESSOU	Directrice de l'Audit Interne
Hélène N'DA	Directrice de la Logistique et du Patrimoine
Jean-Jacques N'DOCHO	Directeur des Systèmes d'Information
Sako Maïmouna NOMVIA	Directrice du Crédit
Soumaïla Pêh OUATTARA	Directeur Juridique et du Recouvrement
Marie-Ange SAINY	Directrice de la Trésorerie et de l'Étranger
Sékou SANOGO	Directeur Financier et Comptable
Jonas YAO N'DRI	Directeur de l'Organisation et des Projets
Sandrine AHOUSSE	Directrice Marketing, Communication et Digital



La propriété à petites mensualités

PRÊT PERSONNEL IMMOBILIER



 **80 200 800**

Côte d'Ivoire: 5-10, Avenue Joseph Anoma - nsia@nsia.ci - www.nsiabanque.ci
NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.

Suivez-nous sur :   



ÉTATS FINANCIERS 2017



I. BILAN

En millions de francs CFA

ACTIF	Déc.2016	Déc.2017
CAISSE	26 128	20 556
CREANCES INTERBANCAIRES	24 087	32 354
A vue	16 376	20 181
Banques centrales	5 590	5 766
Trésor Public, CCP	0	1
Autres établissements de crédit	10 786	14 414
A terme	7 711	12 173
CREANCES SUR LA CLIENTELE	594 202	688 262
Portefeuille d'effets commerciaux	24 946	9 620
Crédits de campagne	0	0
Crédits ordinaires	24 946	9 620
Autres concours à la clientèle	474 769	532 583
Crédits de campagne	86 146	54 889
Crédits ordinaires	388 623	477 694
Comptes ordinaires débiteurs	78 626	129 391
Affacturage	15 861	16 668
TITRES DE PLACEMENTS	7 735	4 200
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	95 200	174 602
CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	15 672	13 452
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 546	5 503
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 661	35 421
ACTIONNAIRES OU ASSOCIES	0	0
AUTRES ACTIFS	28 298	27 898
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	12 697	41 862
TOTAL DE L'ACTIF	843 226	1 044 110

PASSIF	Déc. 2016	Déc. 2017
DETTES INTERBANCAIRES	132 082	144 952
A vue	8 827	4 533
Trésor Public, CCP	1052	2059
Autres établissements de crédit	7 775	2 474
A terme	123 255	140 419
DETTES A L'EGARD DE LA CLIENTELE	594 269	725 090
Comptes d'épargne à vue	170 203	186 565
Comptes d'épargne à terme	11 975	13 171
Bons de caisse	0	0
Autres dettes à vue	285 881	383 393
Autres dettes à terme	126 210	141 961
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	0	0
AUTRES PASSIFS	20 818	19 360
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS	22 376	38 504
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 482	4 000
PROVISIONS REGLEMENTÉES	0	0
EMPRUNTS ET TITRES EMIS SUBORDONNÉS	10 000	14 166
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	0	0
CAPITAL OU DOTATION	20 000	23 170
PRIMES LIÉES AU CAPITAL	0	25 129
RESERVES	11 316	13 884
ECARTS A REEVALUATION	0	0
REPORT A NOUVEAU (+/-)	10 763	16 315
RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)	17 120	19 540
TOTAL PASSIF	843 226	1 044 110

HORS BILAN	Déc. 2016	Déc. 2017
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	3 084	116 245
En faveur d'établissements de crédit	0	0
En faveur de la clientèle	3 084	116 245
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	53 241	63 247
En faveur d'établissements de crédit	45	495
En faveur de la clientèle	53 196	62 752
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	0	0
Reçus d'établissement de crédit	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	827 708	1 213 121
Reçus d'établissement de crédit	7 072	6 057
Reçus de la clientèle	820 636	1 207 064
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

II. COMPTE DE RÉSULTAT

En millions de francs CFA

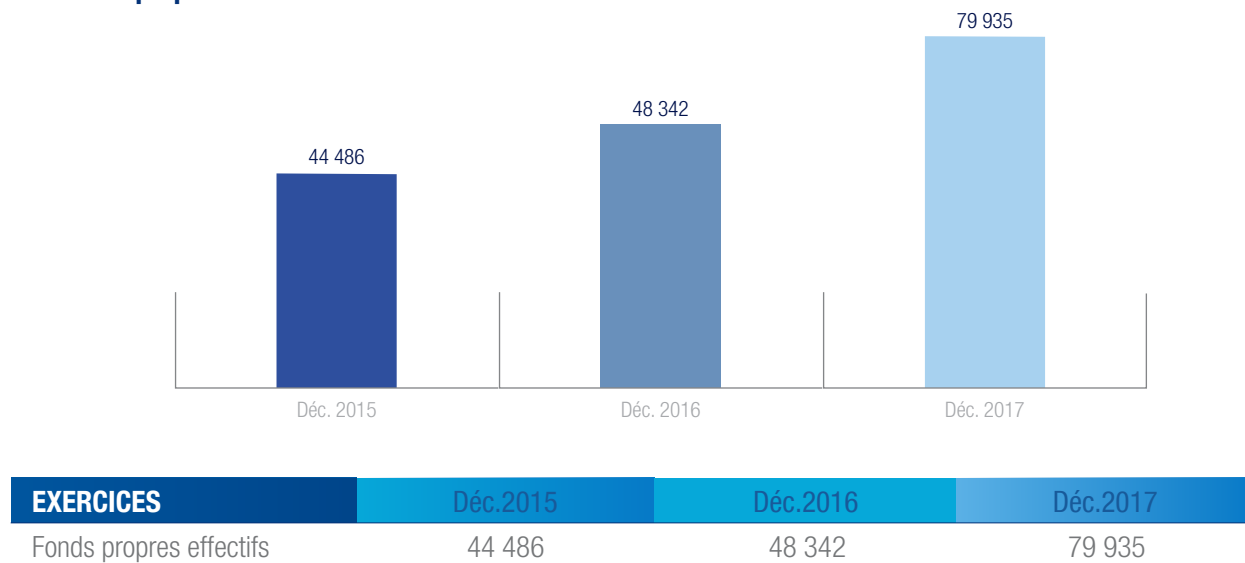
CHARGES	Déc. 2016	Déc. 2017
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	15 338	18 631
Intérêts et charges assimilées sur dettes interbancaires	2 602	3 570
Intérêts et charges assimilées sur dettes à l'égard de la clientèle	11 821	13 858
Intérêts et charges assimilées sur dettes représentées par un titre	0	0
Charges sur comptes bloqués d'actionnaires	915	1 203
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
CHARGES SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	9 087	8 820
COMMISSIONS	576	1 553
CHARGES SUR OPERATIONS FINANCIERES	40	55 155
Charges sur titres de placement	36	0
Charges sur opérations de change	4	55 155
Charges sur opérations de hors bilan	0	0
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	1 028	1 319
ACHATS DE MARCHANDISES	0	0
STOCKS VENDUS	0	0
VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
FRAIS GENERAUX D'EXPLOITATION	30 484	33 679
Frais du personnel	12 642	13 994
Autres frais généraux	17 842	19 685
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	4 690	6 027
SOLDE EN PERTE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET HORS BILAN	2 931	126
EXCEDENT DES DOTATIONS SUR LES REPRISES DU FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	283	1 177
PERTES SUR EXERCICES ANTERIEURS	974	822
IMPOTS SUR LE BENEFICE	3 611	4 274
RESULTAT	17 120	19 540
TOTAL	86 162	151 123

PRODUITS	Déc. 2016	Déc. 2017
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	45 127	55 947
Intérêts et produits assimilés sur créances interbancaires	748	708
Intérêts et produits assimilés sur créances sur la clientèle	39 216	49 589
Produits et profits sur prêts et titres subordonnés	0	0
Intérêts et produits assimilés sur titres d'investissement	5 163	5 650
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
PRODUITS SUR CREDIT-BAIL ET OPERATIONS ASSIMILEES	10 770	10 311
COMMISSIONS	14 154	15 446
PRODUITS SUR OPERATIONS FINANCIERES	7 242	60 582
Produits sur titres de placement	436	286
Dividendes et produits assimilés	161	145
Produits sur opérations de change	6 150	59 672
Produits sur opérations de hors bilan	495	479
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE	7 467	6 768
MARGES COMMERCIALES	0	0
VENTES DE MARCHANDISES	0	0
VARIATIONS DE STOCKS DE MARCHANDISES	0	0
PRODUITS GENERAUX D'EXPLOITATION	374	622
REPRISES D'AMORTISSEMENTS ET DE PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	137	0
SOLDE EN BENEFICE DES CORRECTIONS DE VALEUR SUR CREANCES ET HORS BILAN	0	0
EXCEDENT DES REPRISES SUR LES DOTATIONS DU FONDS POUR RISQUES	0	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	324	999
PROFITS SUR EXERCICES ANTERIEURS	567	448
RESULTAT	0	0
TOTAL	86 162	151 123

III - CHIFFRES CLÉS

En millions de francs CFA

1 - Fonds propres effectifs

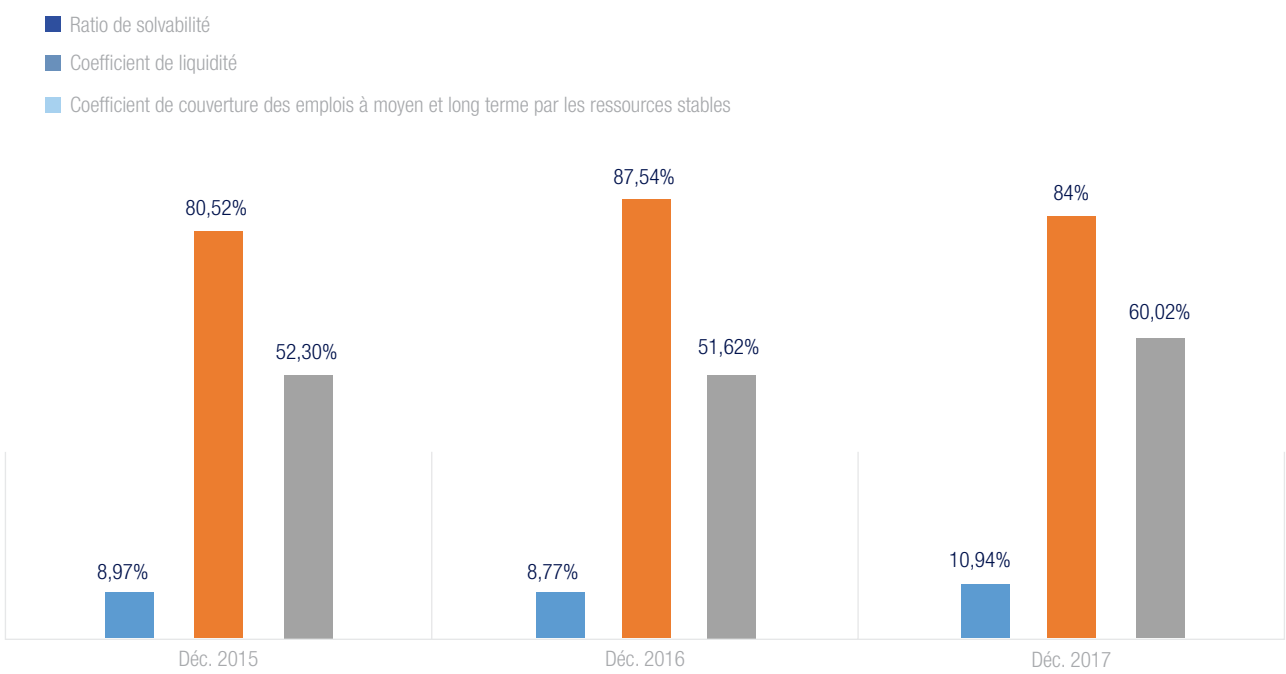


2 - Évolution des ressources clientèle, des emplois clientèle et du total du bilan



* Nombre de clients au 31/12/2017 : 252 768
 * Nombre de DAB/GAB au 31/12/2017 : 122

3 - Évolution des ratios prudentiels

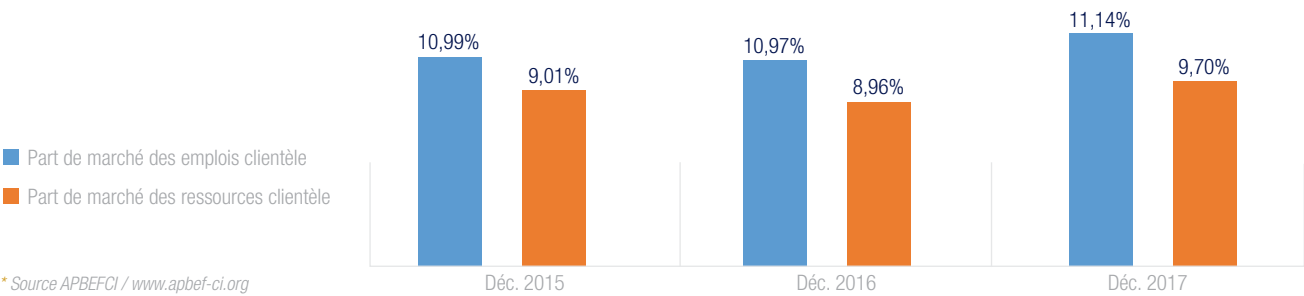


RATIOS PRUDENTIELS	Normes	Déc.2015	Déc.2016	Déc.2017
Ratio de solvabilité	Min 8 %	8,97%	8,77%	10,94%
Coefficient de liquidité	Min 75 %	80,52%	87,54%	84%
Coefficient de couverture des emplois à moyen et long terme par les ressources stables	Min 50 %	52,30%	51,62%	60,02%

4 - Évolution des parts de marché clientèle*

	Déc.2015	Déc.2016	Déc.2017
NSIA BANQUE CI	586,2	594,3	725,1
Marché Ivoirien	5 957,90	6 632,00	7 474,10
Part de marché sur les ressources clientèle	9,01%	8,96%	9,70%

	Déc.2015	Déc.2016	Déc.2017
NSIA BANQUE CI	500,5	581,7	688,3
Marché Ivoirien	4 599,1	5 301,90	6 180,06
Part de marché sur les emplois clientèle	10,99%	10,97%	11,14%



5 - Évolution du Produit Net Bancaire (PNB)

COMPOSANTES DU PNB	Déc.2016	Déc.2017	Variation 16-17 en %
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES (PRODUITS DES EMPLOIS) - (1)	45 127	55 947	24%
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES (COUT DES RESSOURCES) - (2)	15 338	18 631	21%
MARGE SUR INTERETS (1) - (2)	29 789	37 316	25%
NET D'ACTIVITE DE CREDIT BAIL	1 683	1 491	-11%
COMMISSIONS NETTES	13 578	13 893	2%
NET D' OPERATIONS FINANCIERES (3)	7 202	5 427	-25%
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION BANCAIRE (4)	7 467	6 768	-9%
CHARGES DIVERSES D'EXPLOITATION BANCAIRE (5)	1 028	1 319	28%
NET DES AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE (3+5-6)	13 641	10 876	-20%
PRODUIT NET BANCAIRE	58 691	63 576	8%

6 - Évolution des frais de gestion

Libellés	Déc.2016	Déc.2017	Variation 16-17 en %
Charges de Personnel	12 642	13 994	10,69%
Autres Frais Généraux	17 842	19 685	10,33%
Amortissements et provisions sur immobilisations	4 690	6 027	28,51%
Total frais de gestion	35 174	39 706	12,88%

* Effectif total au 31/12/2017 : 920

Le Mardi 24 Octobre 2017 s'est tenue, au Sofitel Hôtel Ivoire, la cérémonie de première cotation du titre NSIA Banque CI, seconde étape qui clôt ainsi le processus.

Cet évènement important placé, sous la Présidence du Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du portefeuille de l'Etat, a réuni autour de la direction du Groupe NSIA, les différentes filiales pays et le comité de direction de NSIA BANQUE, la SGI chef de file de l'opération, HUDSON & Cie, la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), les organes de presse nationale et internationale ainsi que d'autres experts métiers.



Arrivée des invités



Allocution de Monsieur Edoh Kossi AMENOUNVE,
Directeur Général de la BRVM et du DC/BR



Intervention de Mme Kadi COULIBALY,
Directeur Général de la SGI Hudson & Cie
Chef de file de l'opération



M. Jean Kacou DIAGOU, Président du Groupe NSIA
a dit l'engagement du Groupe à faire coter
d'autres filiales



Commentaire de la feuille de marché par M. Abdel
Kader N'DIAYE, Directeur des Opérations de la
Bourse de la BRVM



M. Léonce YACE, Directeur Général de NSIA Banque
annonce les résultats de la 1ère cotation



La cloche de la bourse sonne la première
cotation de NSIA Banque



Remise des plaques commémoratives



Intervention de M. Moussa SANOGO, Secrétaire d'Etat auprès
du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille
de l'Etat



Photo de famille



Point de presse avec le Groupe NSIA, la BRVM
et Hudson & Cie



Photo de famille à la fin du point de presse

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION PORTANT SUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



I. ENVIRONNEMENT

La croissance de l'économie ivoirienne a atteint environ 7% en 2017 malgré une diminution des recettes causée notamment par la baisse des prix du cacao et les mouvements sociaux du début de l'année. En octobre, le FMI a déclaré que l'État ivoirien était sur la bonne voie pour réduire son déficit budgétaire à 4,5% du PIB en 2017. Il a ajouté que de nouvelles mesures visant à assurer la viabilité de la dette et à améliorer la mobilisation des ressources contribueraient à entraîner une baisse du déficit, qui s'établirait à 3,75% en 2018 puis à 3% l'année suivante.

Outre le fort taux de croissance, on note une inflation qui demeure faible ; l'indice des prix à la consommation enregistrant une hausse de 1,1% au cours de l'année, selon l'Institut National de la Statistique (INS). Ces solides indicateurs s'expliquent en partie par une hausse considérable de la production manufacturière, consécutive aux efforts déployés pour diversifier le secteur et attirer davantage d'investissements étrangers. Ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la stratégie gouvernementale qui vise à porter la contribution de l'industrie à l'économie à 40% du PIB d'ici 2020.

La production manufacturière, qui représente environ 65% du PIB industriel, a augmenté de 8,5% en glissement annuel entre janvier et octobre, selon les derniers chiffres publiés par l'INS. De nombreux segments, dont les produits alimentaires et les boissons, les meubles et les produits chimiques ont enregistré une forte croissance au cours de la période. La croissance de l'ensemble du secteur industriel a évolué à un rythme plus modéré, affichant une hausse de 3,5% entre janvier et octobre, en partie en raison d'un fléchissement de l'extraction pétrolière et gazière et des activités industrielles associées, avec une baisse de 18,7% accusée au cours de la période.

Les cours du cacao ont poursuivi leur évolution à la baisse sur les marchés à terme internationaux en 2017, commençant l'année à 2 211 dollars la tonne sur la place boursière américaine ICE Futures US Exchange et la terminant à 1892 dollars. Fin novembre 2017, l'Organisation Internationale du Cacao (International Cocoa Organisation, ICOO) a révisé ses estimations d'excédent mondial de cacao pour la saison 2016/2017 de 371.000 tonnes à 335.000 tonnes ; le surplus de production continuera de peser sur les prix internationaux du cacao en 2018. La chute des cours a été aggravée par un déclin de la production en Côte d'Ivoire en 2017 en raison de fortes pluies au mois d'octobre. La baisse des prix d'achat aux producteurs pourrait faire reculer les dépenses de consommation en 2018 si les revenus engendrés par la première culture de rente ivoirienne restent modérés.

La hausse des investissements prévus dans le cadre du Plan National de Développement 2016-2020 (PND) et la solide croissance du secteur manufacturier pourraient toutefois contribuer à compenser ces pertes si la dynamique actuelle est maintenue.

Les projets liés au PND sont entrés en phase d'exécution en 2017. En effet, plusieurs projets d'infrastructures ont débuté, avec notamment le lancement des travaux d'expansion et de modernisation du réseau routier dans la capitale économique Abidjan. Ces travaux devraient permettre d'améliorer la circulation et de faciliter le transport des marchandises depuis l'intérieur du pays jusqu'au port, où les équipements sont également en cours de modernisation. Le Gouvernement a accéléré le rythme des dépenses en matière de réparations et de prolongements des routes du pays et le réseau de routes bitumées devrait voir sa longueur doubler d'ici 2025 et atteindre 12.000 km, ce qui améliorera les capacités de transport et renforcera les liaisons commerciales avec les pays voisins.

Quant au secteur bancaire ivoirien, il connaît une croissance soutenue ces dernières années, sur fond d'une reprise économique vigoureuse et d'une montée en puissance des filiales des établissements à capitaux africains notamment marocains.

La concurrence s'est renforcée, mais le secteur reste concentré puisqu'un tiers des établissements détient près de 80% du marché des crédits.

L'on a enregistré en 2017, l'arrivée de nouveaux établissements, portant ainsi, le nombre de banques à 28.

Le dynamisme de l'activité bancaire demeure porté par la progression soutenue des crédits et des titres publics, en rapport avec la croissance économique enregistrée ces cinq (5) dernières années dans le pays.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle s'élèvent à 7 474 milliards FCFA, à fin décembre 2017, contre 6 632 à décembre 2016, soit une progression de +12,6%.

Les encours de crédits à la clientèle s'élèvent quant à eux à 6 180 milliards FCFA à fin décembre 2017 contre 5 301 à fin décembre 2016, soit une progression de 16,6%. Il faut noter que le rythme de progression des emplois (16,6%) est plus fort que celui des dépôts (12,6%).

Dans ce contexte, à fin décembre 2017, NSIA Banque CI occupe la 4e place au niveau des ressources clientèle avec 725 milliards FCFA, représentant 10 % de part de marché, et la 3e place au niveau des emplois clientèle avec 687 milliards FCFA d'encours de crédit, représentant 11% de part de marché.

(Source : statistiques APBEF-CI décembre 2017)

II. FAITS MARQUANTS 2017

Au plan national, les motifs d'inquiétude n'ont pas manqué au début de l'année 2017 avec des remous sociaux (grève des fonctionnaires et mutineries) et une baisse d'environ 30% des cours du cacao sur le marché international.

Pour NSIA Banque CI, cette année 2017 a été marquée par l'augmentation du capital social réalisée au moyen d'une offre publique de vente d'actions (OPV) suivie de son introduction en bourse. Cette opération a abouti au renforcement des fonds propres de la banque à hauteur de 28,3 milliards FCFA. La banque dispose ainsi des moyens nécessaires à la croissance de son activité de crédit et peut aborder sereinement le virage des exigences nouvelles issues des réformes réglementaires. La banque est cotée, depuis octobre 2017, à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM).

NSIA Banque CI a poursuivi en 2017 la politique d'extension de son réseau d'agences avec l'ouverture de trois (3) nouvelles agences (Abatta, Séguéla et Djibi 2). À fin 2017, la banque comptait 81 agences, soit le plus grand réseau d'agences parmi les principales banques de Côte d'Ivoire.

Le projet de changement de système d'information (global bancaire), entamé en 2015, a connu son dénouement le 20 février 2017.

Ce nouveau système permet d'accompagner la croissance de l'activité de la banque, d'assurer une meilleure prise en charge des besoins des clients et d'améliorer, par la même occasion, l'efficacité opérationnelle de l'exploitation. Le premier arrêté des comptes sous ce nouvel outil a été réalisé à fin 2017.

Au plan réglementaire, avec l'entrée en vigueur, à compter du 1er janvier 2018, du Plan Comptable Bancaire révisé (PCB) et des dispositions issues des réformes Bâle II et Bâle III, NSIA Banque CI a mis en place un comité projet pour la conduite du changement lié à ces évolutions. Le plan de comptes de la banque a été adapté au nouveau PCB et les premières déclarations ont été effectuées avec succès au titre des trois (3) premiers mois de l'année 2018.

Au cours de l'exercice 2017, NSIA Banque CI a poursuivi, en relation avec la Commission Bancaire, la correction des points relevés lors de la dernière mission de contrôle intervenue au cours de l'exercice 2016.

III. ANALYSE DU BILAN

En millions de francs CFA

Au terme de l'exercice écoulé, le bilan de la banque se présente comme suit :

ACTIF	31/12/2016	31/12/2017	VARIATION
Caisse	26 128	20 556	-5 572
Créances interbancaires	24 087	32 354	8 267
Créances sur la clientèle	594 202	688 262	94 060
Titres de placements	7 735	4 200	-3 535
Immobilisations financières	95 200	174 602	79 402
Crédit-bail et opérations assimilées	15 672	13 452	-2 220
Immobilisations incorporelles	4 546	5 503	957
Immobilisations corporelles	34 661	35 421	760
Actionnaires ou associés	0	0	0
Autres actifs	28 298	27 898	-400
Comptes d'ordre et divers	12 697	41 862	29 165
Total Actif	843 226	1 044 110	200 884

PASSIF	31/12/2016	31/12/2017	VARIATION
Dettes interbancaires	132 082	144 952	12 870
Dettes à l'égard de la clientèle	594 269	725 090	130 821
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres passifs	20 818	19 360	-1 458
Comptes d'ordre et divers	22 376	38 504	16 128
Provisions pour risques et charges	4 482	4 000	-482
Provisions règlementées	0	0	0
Emprunts et titres émis subordonnés	10 000	14 166	4 166
Capital ou dotation	20 000	23 170	3 170
Primes liées au capital	0	25 129	25 129
Réserves	11 316	13 884	2 568
Report à nouveau (+/-)	10 763	16 315	5 552
Résultat de l'exercice (+/-)	17 120	19 540	2 420
Total Passif	843 226	1 044 110	200 884

Dans le contexte économique globalement favorable qu'a connu la Côte d'Ivoire en 2017, l'activité de NSIA Banque CI s'est accrue de 24% avec un total bilan en croissance passant de 843 milliards FCFA en décembre 2016 à 1 044 milliards FCFA à fin décembre 2017.

Les créances sur la clientèle ont connu une hausse de 16% tandis que les dépôts de la clientèle ont progressé de manière plus importante, à 22%.

Caisse et créances interbancaires : Les opérations interbancaires et celles de trésorerie (53 milliards FCFA) ont connu une croissance de 5% (+3 milliards FCFA) par rapport à décembre 2016 (50 milliards FCFA).

Les encaisses ont accusé un recul de 5,5 milliards FCFA passant de 26 milliards FCFA en 2016 à 20,5 milliards FCFA à fin 2017.

L'encours affiché de 32 milliards FCFA des créances interbancaires au 31/12/2017 est constitué des avoirs dans les livres de la Banque Centrale et des différents correspondants bancaires ainsi que des placements interbancaires.

Les **créances sur la clientèle** ont varié de 16% passant ainsi de 594 milliards FCFA en 2016 à 688 milliards FCFA en 2017.

La situation détaillée des créances sur la clientèle est précisée ci-après :

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE	31/12/2016	31/12/2017
Portefeuille d'effets commerciaux	24 946	9 620
Crédits de campagne	86 146	54 889
Crédits ordinaires	150 726	176 917
Comptes ordinaires débiteurs	78 626	129 402
Crédits à moyen terme	209 675	242 451
Crédits à long terme	18 112	26 546
Affacturage	15 861	16 668
Créances en souffrance	10 109	31 769
Total créances clientèle	594 202	688 262

Les **emplois à la clientèle des particuliers** s'élèvent à un peu plus de 120 milliards FCFA à fin 2017 et affichent une progression de 8% comparée à 2016. Concernant les prêts aux entreprises, les encours de crédits à moyen et long terme ont progressé de 31 milliards FCFA, traduisant l'appui constant apporté à cette catégorie de clientèle constituée notamment de filiales de grands groupes internationaux et de petites et moyennes entreprises locales.

Les **immobilisations financières** affichent, à fin 2017, un en cours de 175 milliards FCFA, en hausse de 79 milliards FCFA par rapport à 2016, du fait des souscriptions aux emprunts obligataires émis par des États de la zone UMOA notamment la Côte d'Ivoire et de la transformation de créances envers l'État en nouveaux titres financiers.

Les **encours nets de crédit-bail** s'établissent à 13 milliards FCFA en 2017 contre 16 milliards FCFA à fin 2016, soit une baisse de 14%. Ce recul s'explique par le non-renouvellement de certaines lignes de crédit-bail arrivées à échéance au cours de l'exercice 2017.

Les **immobilisations (corporelles et incorporelles)** se renforcent de 4% passant de 39 milliards FCFA en 2016 à 41 milliards FCFA en 2017 en raison des investissements réalisés dans le cadre de l'extension du réseau d'agences et du changement de plateforme informatique intervenu au cours de l'année 2017. La banque a procédé à un inventaire de l'ensemble de ses immobilisations au cours de cet exercice 2017.

Sur les **autres actifs et comptes d'ordre et divers**, on note globalement une hausse de 70%, passant de 41 milliards FCFA en 2016 à 70 milliards FCFA à fin 2017, principalement en raison du changement de global bancaire. Des travaux de lettrage des comptes internes sont en cours de finalisation par une équipe interne dédiée.

Dettes interbancaires : Les ressources de trésorerie affichent un solde de 145 milliards FCFA et sont en hausse de 10% par rapport à décembre 2016 (132 milliards FCFA). Cette hausse s'explique notamment par les emprunts interbancaires à court terme, contractés en vue de soutenir la liquidité de la banque pour la campagne café-cacao. À fin 2017, cette ligne enregistre notamment le refinancement obtenu auprès de la Banque Centrale (BCEAO) pour 73 milliards FCFA et un concours accordé par PROPARCO pour 25 millions d'euros.

Dettes à l'égard de la clientèle : Les dépôts de la clientèle affichent un encours de 725 milliards FCFA et sont en hausse de 131 milliards FCFA par rapport à décembre 2016, soit une croissance de 22%.

L'évolution des dépôts clientèle est liée principalement à :

- une hausse de 18 milliards FCFA des ressources en comptes d'épargne qui sont passées de 182 milliards FCFA un an plus tôt à 200 milliards FCFA à fin décembre 2017. Cette évolution s'explique notamment par le recrutement de nouveaux clients à travers le vaste réseau d'agences qui assure un bon maillage du territoire national.
- une hausse des autres dettes à vue et à terme qui ont progressé de 113 milliards FCFA (+27%) par rapport à décembre 2016. La banque a accentué ses efforts de mobilisation de ressources en direction de la clientèle grandes entreprises.

Autres passifs et comptes d'ordre et divers, on enregistre une évolution de 34%, passant de 43 milliards FCFA en 2016 à 58 milliards FCFA en 2017.

Le niveau de **provisions pour risques et charges** est en baisse de 11% (-0,5 milliard FCFA) passant de 4,5 milliards FCFA en 2016 à 4 milliards FCFA à fin 2017.

Les **emprunts subordonnés** sont en hausse de 4 milliards FCFA par rapport à fin décembre 2016, du fait de la ligne complémentaire de 5 milliards FCFA obtenue en 2017 auprès de la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD) et du remboursement des échéances 2017 de la précédente ligne.

Les **capitaux propres** sont en hausse de 66% par rapport à décembre 2016 (59 milliards FCFA) en raison de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2017 par émission d'actions nouvelles sur la BRVM.

IV. ANALYSE DU RÉSULTAT

En millions de francs CFA

Au terme de l'exercice écoulé, le compte de résultat de la banque se présente comme suit :

COMPTE DE RÉSULTAT	31/12/2016	31/12/2017	VARIATION
Produit Net Bancaire	58 691	63 576	4 885
Autres produits d'exploitation	374	622	248
Frais Généraux	- 30 484	- 33 679	- 3 195
Dotations aux amortissements et provisions (nettes des reprises)	- 4 553	- 6 027	- 1 474
Résultat Brut d'Exploitation (RBE)	24 028	24 492	464
Coût net du risque	- 2 931	- 126	2 805
Résultat d'exploitation	21 097	24 366	3 269
Résultat Exceptionnel	- 366	- 552	- 186
Résultat courant avant impôt	20 731	23 814	3 083
Impôt sur le bénéfice	- 3 611	- 4 274	- 663
RÉSULTAT NET	17 120	19 540	2 420

Le **Produit Net Bancaire (PNB)** à fin décembre 2017 s'établit à 63,6 milliards FCFA contre 58,7 milliards FCFA réalisé en décembre 2016, soit une hausse de 8%. Cette hausse du PNB est la conséquence de la croissance d'environ 25% de la marge d'intermédiation due à l'évolution des encours de crédits à la clientèle et du niveau relativement élevé des titres détenus en portefeuille.

Il en résulte une progression plus rapide des revenus de la banque par rapport aux charges au cours de l'exercice 2017.

Les frais généraux évoluent de 10% entre 2016 et 2017 et s'établissent à 33,7 milliards FCFA.

Ces charges se répartissent comme suit :

- **frais de personnel** (14 milliards FCFA), en hausse de 11% par rapport à décembre 2016 (13 milliards FCFA) ;
- **autres frais généraux** (20 milliards FCFA), en hausse de 10% par rapport à décembre 2016.

Les **charges d'amortissement et provisions sur immobilisations** (nettes des reprises de provisions) s'affichent à 6 milliards FCFA et sont en hausse de 1,5 milliard FCFA par rapport à 2016, du fait essentiellement des coûts liés à l'opération d'augmentation de capital par émission d'actions nouvelles.

En conséquence de ces évolutions, le **Résultat Brut d'Exploitation (RBE)** à fin décembre 2017 s'établit à 24,4 milliards FCFA, soit une légère progression de 2% par rapport à l'année 2016 où il se chiffrait à 24 milliards FCFA.

Le **coefficient d'exploitation** à fin 2017 s'élève à 62%.

Le **coût net du risque** s'est fortement amélioré au cours de l'exercice 2017 passant de -2,9 milliards FCFA en 2016 à 0,1 milliard FCFA à fin 2017 du fait d'une bonne maîtrise du risque de crédit et de bonnes performances enregistrées dans le cadre de l'activité de recouvrement au cours de l'exercice 2017.

Le **résultat exceptionnel** s'élève à -0,5 milliard FCFA en 2017 contre -0,4 milliard FCFA en 2016.

La **charge d'impôt BIC 2017** se chiffre à 4,3 milliards FCFA après imputation des différents crédits d'impôt obtenus, dont 597 millions FCFA relatifs aux investissements réalisés en 2016 (article 110 du Code Général des Impôts).

Ainsi le **résultat net** à fin décembre 2017 s'établit à 19,5 milliards FCFA contre 17,1 milliards FCFA à fin 2016.

V. ÉVOLUTION DES INDICATEURS ET RATIOS PRUDENTIELS

RATIOS PRUDENTIELS	31/12/2016	31/12/2017	NORMES
Fonds Propres Effectifs	48 342	79 935	>= 10 milliards
Ratio de solvabilité	8.77%	10.94%	>= 8%
Ratio de transformation	51.62%	60.02%	>= 50%
Coefficient de liquidité	87.54%	84%	>= 75%

VI. ACTIONNARIAT SALARIÉ

Conformément aux dispositions de l'article 547-1 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, un compte-rendu de l'état de la participation des salariés au capital social, au dernier jour de l'exercice 2017, doit être produit.

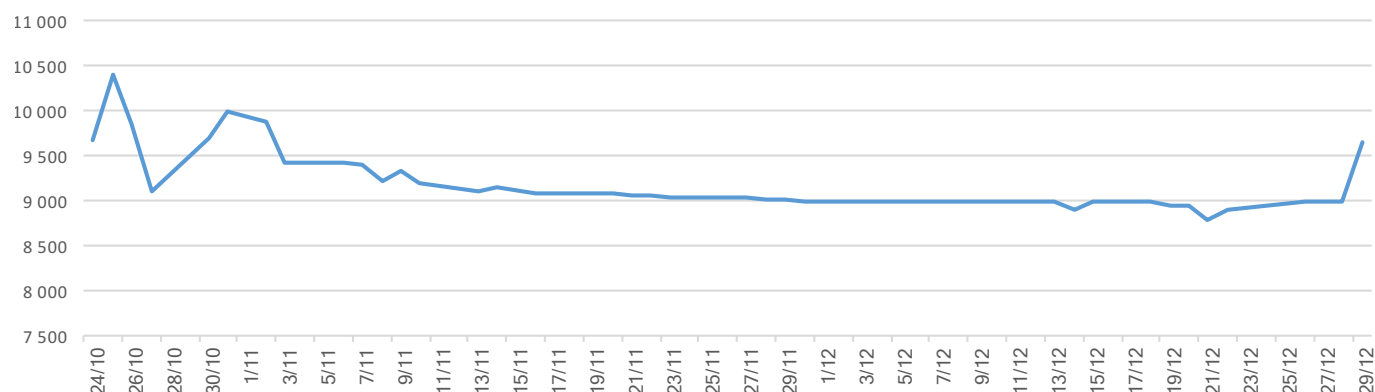
Au 31 décembre 2017, les salariés de la banque détiennent 102 612 actions, représentant 0,44% du capital de l'établissement. Pour rappel, dans le cadre de l'offre publique de vente d'actions réalisée en 2017, il a été proposé aux salariés d'acquérir des

actions NSIA Banque CI en vue de la constitution ultérieure d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE). Cette opération a vu la participation effective de 75% du personnel de la banque.

Les formalités pour la constitution du FCPE sont en cours avec l'appui de la société de gestion d'actifs du groupe dénommée NSIA Asset Management.

VII. SITUATION DU TITRE NSIA BANQUE CI AU 31 DÉCEMBRE 2017

Evolution du cours du titre NSIA Banque CI sur l'année 2017



FICHE SIGNALÉTIQUE DE L'ACTION NSIA BANQUE CI

ISIN :	CI0000002416
Nombre d'actions au 31 décembre 2017:	23 170 000
Valeur nominale de l'action:	1 000
Du 24 octobre 2017 au 31 décembre 2017 :	
Cours + haut:	10 400
Cours + bas:	8 795
Cours moyen	9 189
Cours de clôture 2017:	9 660
Volume moyen quotidien entre le 24/10/2017 et le 31/12/2017 :	126 275 028
Capitalisation boursière au 31 décembre 2017 :	223 822 200 000

VIII. PERSPECTIVES 2018

L'environnement économique et social de la Côte d'Ivoire est plutôt favorable en ce début d'année 2018 et la dynamique de croissance du PIB devrait se poursuivre avec des prévisions de croissance de l'ordre de 7%.

La migration vers la nouvelle version du Plan Comptable Bancaire (PCB révisé) prévue par les autorités monétaires de l'UMOA est effective depuis le mois de janvier 2018. La banque a réalisé la mise à jour de son plan de comptes et a effectué ses déclarations selon le nouveau plan comptable depuis janvier 2018.

NSIA Banque CI a également pris les dispositions adéquates pour assurer la réussite de la transition vers les nouvelles exigences réglementaires applicables aux établissements de crédit de l'UMOA, en conformité avec les recommandations de Bâle II et Bâle III.

La banque compte poursuivre la politique d'extension de son réseau d'agences au cours de l'exercice 2018 et entend demeurer active tant dans la mobilisation des ressources que sur le financement des acteurs économiques dans leur ensemble. Elle est engagée dans une démarche qualité selon la

norme ISO 9001 dont le renouvellement, selon la version 2015, est prévu pour 2018.

Sur le plan des ressources humaines, la banque a mis un accent particulier sur le renforcement des équipes dédiées au contrôle (contrôle permanent, conformité, qualité et audit).

Ces mesures devraient se traduire en une amélioration des indicateurs de gestion et du résultat net.

Enfin, il est prévu, au cours de l'exercice 2018, de finaliser l'opération de reprise d'activités de DIAMOND Bank CI, par apport partiel d'actifs de la succursale ivoirienne de DIAMOND Bank SA à NSIA Banque CI.

Une augmentation de capital réservée à DIAMOND Bank SA sera donc organisée très prochainement. En attendant, les diligences légales et réglementaires se poursuivent. Le cabinet PricewaterhouseCoopers SA a été désigné en qualité de commissaire aux apports. À l'issue de ses travaux, une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée.

Un dossier de demande d'autorisation préalable sera soumis ensuite aux autorités compétentes.

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES PORTANT SUR L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**



Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI
Immeuble Woodin Center, Avenue Noguès -
Plateau 01 BP 3172 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 350.000.000
R.C. N° CI-AB-05-R-3968

Ernst & Young, S.A.
5, avenue Marchand
01 BP 2715 - Abidjan 01
S.A. au capital de FCFA 12.000.000
R.C.C.M. Abidjan 7118

NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.
Avenue Joseph Anoma
01 BP 1274
Abidjan 01

Le 15 mai 2018

Rapport des Commissaires aux Comptes

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention des actionnaires de NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, sur :

- le contrôle des comptes annuels de NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi et la réglementation bancaire ;
- le fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne.

I. Audit des états financiers annuels

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels ci-joints de NSIA Banque Côte d'Ivoire, S.A. comprenant le bilan et le hors bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2017.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Plan Comptable Bancaire (PCB) de l'UMOA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux

comptes, et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles et codes. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre information

Nous vous informons que le Plan Comptable Bancaire révisé (PCB révisé) et le Nouveau Dispositif Prudentiel applicable aux établissements de crédits et aux compagnies financières de l'UMOA, institués respectivement par les décisions n°357-11-2016 et 013/24/06/2016 de la BCEAO, sont entrés en application depuis le 1^{er} janvier 2018.

L'instruction n°23-11-2016 relative aux modalités de première application du nouveau référentiel comptable impose l'établissement de comptes pro-forma selon les nouvelles règles et méthodes ainsi établies.

Ces comptes comparatifs, qui devront être établis pour la préparation des états financiers intermédiaires au 30 juin 2018 et de clôture de l'exercice 2018, pourraient être différents de ceux soumis à votre approbation au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Point clé de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

La Banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure en raison de l'importance significative de ce poste dans le bilan de la Banque (FCFA 688.262 millions, soit 66% du total du bilan) et de celle du coût net du risque associé dans le résultat de l'exercice (impact négatif de FCFA 126 millions).

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des créances en souffrance et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur les détails de ces postes des états financiers annuels sont donnés aux paragraphes 2.3, 2.4, 3.2 et 3.15 des notes annexes.

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par la Banque, et avons évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives, en mettant l'accent sur :

- le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;
- la fiabilité des informations fournies par la Banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de perte de valeur ;
- les procédures et contrôles définis par la Banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la réglementation bancaire.

Nous avons en outre déterminé pour l'ensemble du portefeuille de la Banque, si des indicateurs de déclassement en engagements douteux et litigieux existaient à la date de notre audit au regard de l'instruction n°94-05 de la BCEAO relative à la comptabilisation et au provisionnement des engagements en souffrance, et apprécié les développements intervenus postérieurement à la clôture sur les clients en portefeuille afin d'ajuster le niveau de provision requis.

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le plan comptable bancaire (PCB) de l'UMOA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport.

II. Vérifications spécifiques et informations prévues par la loi et la réglementation bancaire

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion (mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport des commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels), les documents d'établissement de crédit (DEC) relatifs aux ratios prudentiels et le projet de texte de résolutions.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes et conformément aux normes internationales d'audit (ISA), notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 746-2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons également procédé au contrôle du registre des titres nominatifs tenu par la société. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur l'existence et la bonne tenue de ce registre.

La déclaration des dirigeants attestant de la tenue conforme des registres est annexée au présent rapport.

III. Fonctionnement des organes sociaux et du contrôle interne

Nous avons procédé à l'évaluation du fonctionnement des organes sociaux, de l'environnement de contrôle et des procédures de contrôle interne au sein de la Banque. Notre revue du contrôle interne avait essentiellement pour objectif d'orienter nos travaux d'audit des états financiers. Ne consistant pas en une étude approfondie de l'organisation, elle n'a donc pas nécessairement mis en évidence toutes les faiblesses de l'organisation actuelle.

Notre examen a mis en évidence des axes d'améliorations qui feront l'objet d'un rapport distinct adressé à la Direction de la Banque, conformément à l'article 8 de la circulaire n°004-2011/CB/C relative aux conditions d'exercice du commissariat aux comptes auprès des établissements de crédits de l'UMOA.

Les Commissaires aux Comptes

Auditeurs Associés en Afrique - KPMG CI

Ernst & Young, S.A.



Franck Nangbo
Expert-Comptable Diplômé
Directeur Associé



Arielle Inès Séri Bamba
Expert-Comptable Diplômée
Associée

ANNEXE 1 : RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport de commissariat aux comptes.

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des Sociétés Commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire, ainsi qu'aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en oeuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en oeuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en oeuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.



Votre banque en poche

NSIA BANQUE APP'

Notre solution bancaire **digitale** vous offre la flexibilité dont vous avez besoin au quotidien. Accédez facilement et en temps réel à votre compte où que vous soyez :

- Messagerie privée et sécurisée avec la Banque
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Consultation de solde
- Virements et paiements de factures
- Localisation des agences et DAB/GAB
- Rechargement carte Crystal

DISPONIBLE SUR  

PROCÈS-VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le texte des projets de résolutions présentés à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, est le suivant :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, au vu de la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et de la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de dix-neuf milliards cinq cent trente-neuf millions sept cent quatre mille neuf cent vingt-sept (19 539 704 927) francs CFA.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes. En conséquence, l'Assemblée Générale approuve également, les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'Administration.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées et donner quitus aux administrateurs, à cet égard.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017, s'élevant à **dix-neuf milliards cinq cent trente-neuf millions sept cent quatre mille neuf cent vingt-sept (19.539.704.927) francs CFA**, augmenté du report à nouveau antérieur de **seize milliards trois cent quinze millions deux cent trois mille neuf cent trente (16.315.203.930) francs CFA**, soit un bénéfice distribuable de **trente-cinq milliards huit cent cinquante-quatre millions neuf cent huit mille huit cent cinquante-sept (35.854.908.857) francs CFA**, comme suit :

Dotation de la réserve obligatoire (15 % du résultat) :	2.930.955.739 FCFA
Distribution de dividendes :	12.000.000.000 FCFA
Affectation au compte « Report à nouveau » :	20.923.953.118 FCFA

Le dividende unitaire brut ressort à 517,911 francs CFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire. Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de NSIA Banque Côte d'Ivoire comme suit :

	Avant répartition	Après répartition
Capital	23.170.000.000	23.170.000.000
Réserves obligatoires	10.384.467.534	13.315.423.273
Réserves facultatives	3.500.000.000	3.500.000.000
Report à nouveau	16.315.203.930	20.923.953.118
Prime d'émission	25.129.123.000	25.129.123.000
CAPITAUX PROPRES	78.498.794.464	86.038.499.391
Résultat de l'exercice	19.539.704.927	
Dividendes à distribuer	-	12.000.000.000
TOTAUX	98.038.499.391	98.038.499.391

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateur de la société pour une durée de trois (3) ans, arrivant à expiration en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, **Monsieur Christian NOYER**, Gouverneur Honoraire de la Banque de France, né le 6 octobre 1950 à Soisy (France), de nationalité française, demeurant en France, bénéficiaire de la dérogation à la condition de nationalité pour l'exercice des fonctions d'administrateur d'un établissement de crédit de l'UMOA.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux Administrateurs, pour l'exercice 2018, la somme globale brute annuelle de **deux cent quatre-vingt-deux millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent quarante et un (282.352.941) francs CFA**, à titre d'indemnités de fonction, se décomposant comme suit :

Montant brut des jetons de présence :	105.882.253 francs CFA ;
---------------------------------------	--------------------------

Montant brut des rémunérations de missions spécifiques des membres des Comités spécialisés du Conseil d'Administration:	176.470.588 francs CFA.
--	-------------------------

Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports complémentaires du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, prévus par l'article 592 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, portant sur l'usage fait par le Conseil d'Administration de la délégation de pouvoirs donnés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2016 pour l'augmentation de capital,

prend acte du compte-rendu qui lui a été fait et approuve le contenu desdits rapports.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

PROCÈS-VERBAL



Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de 23 170 000 000 FCFA
Siège social : 8-10, Avenue Joseph Anoma Abidjan-Plateau 01 BP 1274 Abidjan 01
RCCM : CI-ABJ-1981-B-52039
N° d'inscription sur la liste des banques : A 0042 Q

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2018**



L'an deux mil dix-huit,
Le trente mai,
A dix heures dix minutes.

Les actionnaires de NSIA Banque Côte d'Ivoire (la « Banque ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'espace Latrille Event, à Abidjan Cocody, Deux Plateaux, Boulevard Latrille, sur convocation du Conseil d'Administration par avis inséré dans le journal Fraternité Matin n° 16 025 du 14 mai 2018.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque actionnaire, tant en son nom qu'en qualité de mandataire, en entrant en séance.

ASSISTENT EGALEMENT A CETTE ASSEMBLEE :

- | | |
|----------------------------|---|
| - M. Léonce YACE | Directeur Général de NSIA Banque Côte d'Ivoire |
| - Mme Patricia AKPANGNI | Secrétaire des Conseils Groupe |
| - M. Sékou SANOGO | Directeur Financier et Comptable |
| - Le Cabinet ERNST & YOUNG | Commissaire aux Comptes, représenté par
Mme Ariel Inès BAMBA |
| - Le Cabinet KPMG | Commissaire aux Comptes, représenté par
M. Franck NANGBO |



L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean Kacou DIAGOU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Béné Boèvi LAWSON, mandataire de NSIA Participations et Madame SEKA Sonia Nadège épouse TOURE, mandataire de NSIA Vie Assurances (Côte d'Ivoire) représentant les deux actionnaires ayant le plus grand nombre d'actions, sont appelés aux fonctions de scrutateurs.

Madame Patricia AKPANGNI est désignée secrétaire de séance.

Le bureau ainsi constitué, le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les scrutateurs que 503 actionnaires présents ou représentés possèdent 20 489 146 actions sur les 23 170 000 actions formant le capital social, soit un taux de participation de 88,4%.

L'Assemblée réunissant ainsi plus du quart des actions ayant droit de vote, le quorum est atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le journal Fraternité Matin n°16 025 du 14 mai 2018 contenant l'avis de convocation et les copies des lettres de convocation adressées aux Commissaires aux Comptes ;
- Les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ;
- Le registre de présence à l'Assemblée ;
- L'inventaire de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que ses annexes ;
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Les rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Le texte du projet de résolutions ;
- Les statuts de la société.

Le Président déclare que les documents comptables précités, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, le texte du projet de résolutions, ainsi que la liste des actionnaires ont été tenus à la disposition de ces derniers au siège social, pendant les quinze jours ayant précédé l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
5. Rapport du Président du Conseil d'Administration visé aux articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
6. Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
7. Quitus au Conseil d'Administration ;
8. Vote sur les conventions réglementées en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE ;
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
10. Nomination d'un administrateur ;
11. Fixation de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs à titre d'indemnité de fonction ;
12. Rapports complémentaires du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, visés à l'article 592 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, portant sur l'usage fait de la délégation de pouvoirs donnés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2016 pour l'augmentation de capital ;
13. Pouvoirs pour les formalités.

Le Président donne la parole au Directeur Général pour la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les activités et les comptes de la Banque au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes donnent lecture de leur rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et de leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles 432 et 438 et suivants de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

A la suite des Commissaires aux Comptes, le Président donne lecture de son rapport établi conformément aux dispositions de l'article 831-2 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

Certains actionnaires félicitent la Direction Générale pour le travail abattu et les performances réalisées au cours de l'exercice 2017.

[Signature]

Par la suite, différentes questions sont posées par les actionnaires, notamment sur les points suivants :

- a) Sur l'insertion dans la plaquette de l'Assemblée de documents sociaux non signés.

Certains actionnaires se plaignent que les rapports reproduits dans la plaquette ne sont pas signés.

Le Président en prend bonne note, mais indique que les rapports signés ont été régulièrement tenus à la disposition des actionnaires, dans leur forme originale et dans les délais légaux prévus, c'est à dire depuis le 14 mai 2018. Il précise également que les rapports signés sont disponibles sur la table de séance et les présente à l'Assemblée.

- b) Sur la digitalisation.

Le Directeur Général confirme que le Groupe NSIA accorde une place importante à la digitalisation. Il précise qu'un comité projet a été mis en place au sein de la Banque.

- c) Sur les changements intervenus au cours de l'exercice au niveau du Comité de Direction de la Banque.

Le Directeur Général répond qu'il ne s'agit nullement d'une modification de l'équipe de direction. Il indique que les changements intervenus au niveau du Comité de Direction de la Société résultent d'un renouvellement planifié, de la mobilité au sein du Groupe NSIA et de la démission de certains Directeurs pour convenances personnelles.

- d) Sur le niveau élevé des immobilisations financières.

Le Directeur Général indique que la hausse de ce poste résulte essentiellement de la souscription par la Banque à des titres de l'Etat de Côte d'Ivoire inscrite en immobilisation financière et la conversion en titres de créances de l'Etat de Côte d'Ivoire.

- e) Sur les indemnités et rémunérations versées aux administrateurs dont le niveau est jugé important par certains actionnaires.

Le Président du Conseil répond que le Conseil est doté de comités spécialisés, afin de mieux assister la Direction Générale de la Banque.

En outre il a été pris l'option d'une sélection rigoureuse d'administrateurs qualifiés, indépendants et expérimentés pour permettre à la Banque de réaliser les performances saluées par tous. Pour illustrer ses propos, il cite la proposition de nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Christian NOYER, inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée. Il donne lecture du curriculum vitae de l'intéressé qui est une référence dans le domaine bancaire.

Il rappelle l'adoption des nouvelles instructions bancaires qui imposent la présence dans les conseils d'administration des banques, d'un tiers au moins d'administrateurs indépendants.

Il précise que la présence d'administrateurs qualifiés et indépendants est assez coûteuse, mais permet de garantir la qualité des débats au sein du conseil d'administration, ainsi qu'une efficacité de celui-ci.

A l'issue de ces échanges, personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour ci-dessus mentionné :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, au vu de la présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et de la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé, des



[Handwritten signature]

explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat net bénéficiaire de dix-neuf milliards cinq cent trente-neuf millions sept cent quatre mille neuf cent vingt-sept (19 539 704 927) francs CFA.

L'Assemblée Générale approuve les opérations traduites par ces comptes. En conséquence, l'Assemblée Générale approuve également, les actes de gestion accomplis par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé dont le compte-rendu lui a été fait et donne quitus de leur mandat, pour cet exercice, aux membres du Conseil d'Administration.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 489 146 actions avec droit de vote.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu, en application de l'article 440 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées en application de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, déclare approuver ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées et donner quitus aux administrateurs, à cet égard.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées étant précisé que les personnes intéressées ne prennent pas part au vote et leur voix n'ont pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président du Conseil d'Administration, établi conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 489 146 actions avec droit de vote.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les rémunérations visées à l'article 432 de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, approuve le contenu dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 489 146 actions avec droit de vote.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2017, s'élevant à dix-neuf milliards cinq cent trente-neuf millions sept cent quatre mille neuf cent vingt-sept (19.539.704.927) francs CFA, augmenté du report à nouveau antérieur de seize milliards trois cent quinze millions deux cent trois mille neuf cent trente (16.315.203.930) francs CFA, soit un bénéfice distribuable de trente-cinq milliards huit cent cinquante-quatre millions neuf cent huit mille huit cent cinquante-sept (35.854.908.857) francs CFA, comme suit :

- | | |
|---|---------------------|
| - Dotation de la réserve obligatoire (15 % du résultat) : | 2.930.955.739 FCFA |
| - Distribution de dividendes : | 12.000.000.000 FCFA |



- Affectation au compte « Report à nouveau » :

20.923.953.118 FCFA

Le dividende unitaire brut ressort à 517,911 francs CFA. La mise en paiement interviendra dans un délai de 30 jours à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire.

Cette décision d'affectation modifie la situation des capitaux propres de NSIA Banque Côte d'Ivoire comme suit :

	Avant répartition	Après répartition
Capital	23.170.000.000	23.170.000.000
Réserves obligatoires	10.384.467.534	13.315.423.273
Réserves facultatives	3.500.000.000	3.500.000.000
Report à nouveau	16.315.203.930	20.923.953.118
Prime d'émission	25.129.123.000	25.129.123.000
CAPITAUX PROPRES	78.498.794.464	86.038.499.391
Résultat de l'exercice	19.539.704.927	
Dividendes à distribuer	-	12.000.000.000

TOTAUX

98.038.499.391

98.038.499.391

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 489 146 actions avec droit de vote.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateur de la Banque pour une durée de trois (3) ans, arrivant à expiration en 2021, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, **Monsieur Christian NOYER**, Gouverneur Honoraire de la Banque de France, né le 6 octobre 1950 à Soisy (France), de nationalité française, demeurant en France, bénéficiaire de la dérogation à la condition de nationalité pour l'exercice des fonctions d'administrateur d'un établissement de crédit de l'UMOA.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer aux administrateurs, pour l'exercice 2018, la somme globale brute annuelle de deux cent quatre-vingt-deux millions trois cent cinquante-deux mille neuf cent quarante et un (282.352.941) francs CFA, à titre d'indemnités de fonction, se décomposant comme suit :

- Montant brut des jetons de présence : 105.882.253 francs CFA ;
- Montant brut des rémunérations de missions spécifiques des membres des Comités spécialisés du Conseil d'Administration : 176.470.588 francs CFA.

Le Conseil d'Administration répartira librement cette somme entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des actionnaires présents et représentés.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports complémentaires du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, prévus par l'article 592 de l'Acte uniforme

OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE, portant sur l'usage fait par le Conseil d'Administration de la délégation de pouvoirs donnés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2016 pour l'augmentation de capital, prend acte du compte-rendu qui lui a été fait et approuve le contenu desdits rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 489 146 actions avec droit de vote.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations aux fins d'effectuer ou de faire effectuer toutes formalités légales, de publicité et autres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés possédant ensemble 20 489 146 actions avec droit de vote.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13 heures 20 minutes.

LE PRÉSIDENT

Jean Kacou DIAGOU



LES SCRUTATEURS

Béné Boëv Lawson



SEKA Sonia Nadège épouse TOURE



LA SECRÉTAIRE

Patricia AKPANGNI



D.F. 18.000 francs

ENREGISTRE AU PLATEAU

Le 27 JUIN 2018
REGISTRE S.S.P. - Vol. 3025 F° 529
N° 3025

REÇU : Dix huit mille francs

Le Chef du Domaine de
l'Enregistrement et du Timbre





De nombreuses entreprises nous font confiance, rejoignez-nous !

Dans tous les secteurs d'activité, tous les jours, des PME-PMI ou des Grandes entreprises font confiance à NSIA Banque.

Structuré pour participer activement au développement de ses clients, le savoir-faire NSIA Banque se décline à travers un éventail de solutions de financement et de gestion adaptées.

Aujourd'hui, choisissez un partenaire solide et fiable et investissez dans l'avenir avec NSIA Banque.



80 200 800

Cité d'Orléans, 8-10, Avenue Joseph Anoma - nsibanque.ci@groupecia.com - www.nsibanque.ci

NSIA Banque, le vrai visage de la Banque.

Suivez-nous sur :



**RAPPORT D'ACTIVITÉS RELATIF À
LA RESPONSABILITÉ SOCIALE ET
ENVIRONNEMENTALE**



Dans le cadre de la mise en œuvre de son projet d'Entreprise portant sur la période **2013 - 2017** et en vue de se conformer aux standards internationaux en la matière, le Groupe NSIA entend développer une politique de «**Responsabilité Sociale et Environnementale**» (RSE) visant à instituer le développement d'un système de gestion des risques environnementaux et sociaux des opérations financées.

La RSE peut se définir comme « l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes ». Au sein de l'entreprise, la politique de l'emploi, la relation client, la politique des achats et de la qualité, la gestion des risques... sont autant de domaines d'application possible de la RSE.

La démarche du groupe dans le cadre de la mise en œuvre de la RSE est conduite par une entité autonome dénommée « Fondation NSIA ». Cette structure offre une opportunité de réalisation d'actions à l'échelle de l'ensemble du groupe. La Fondation NSIA a pour vocation de contribuer à une meilleure synergie des actions RSE menées jusque-là de façon isolée dans les filiales. Elle œuvre avec un accent particulier sur les thématiques relatives à la promotion de la diversité culturelle, artistique et à l'insertion économique des femmes.

Au sein du groupe, le développement d'un système de gestion de la RSE est confié à la Direction Groupe de la Qualité et de la RSE (DQRSE). Ainsi, la DQRSE édicte les directives et coordonne le déploiement et la formalisation du cadre de réalisation de la RSE dans les différentes filiales. Conformément aux directives reçues, NSIA Banque CI maintient son engagement depuis **2013** en poursuivant ses efforts et en rendant compte des activités, impacts environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi que des mesures mises en œuvre pour les optimiser. L'intégration de la RSE dans l'activité stratégique et quotidienne de la banque constitue une véritable opportunité d'engagement dans une dynamique de performance durable, responsable, respectueuse de l'environnement et de l'éthique.

Depuis le second semestre de l'année 2015, une révision du cadre général des activités RSE du Groupe NSIA, est intervenue dans la dynamique de mise en œuvre d'une démarche RSE selon ISO 26000. C'est ainsi que la Direction Groupe de la Qualité et de la RSE (DQRSE) a communiqué à l'ensemble des filiales, les supports de travail ci-dessous :

- Le tableau de bord de reporting RSE ;
- Le plan d'action de la démarche RSE ;
- Le canevas du rapport annuel sur la mise en œuvre de la démarche RSE.

Cette réforme, visant à renforcer la formalisation des activités du groupe ainsi que de ses filiales selon les orientations des référentiels internationaux en matière de RSE, est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

Le présent rapport expose les actions entreprises par NSIA BANQUE CI ainsi que les résultats obtenus sur la période allant du **1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**.

L'engagement RSE de NSIA BANQUE CI se traduit par des actions concrètes au quotidien dans le but d'installer la banque en position d'acteur actif en matière de développement économique et social.

Il est structuré autour des trois (3) catégories suivantes :

- **Axe Social** : emploi, organisation du travail, relations sociales, santé et la sécurité, formation, égalité de traitement, respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail ;
- **Axe Sociétal** : politique générale, pollution et gestion des déchets, utilisation durable des ressources, changements climatiques, protection de la biodiversité ;
- **Axe Environnemental** : en faveur du développement durable (impact territorial, économique et social de l'activité de la société, relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la société, sous-traitance et fournisseurs, loyauté des pratiques).

1 INFORMATIONS SOCIALES

1.1 Gouvernance et loyauté des pratiques

1.1.1 Gouvernance

Conformément à la circulaire **N° 005-2011 de la Commission Bancaire** relative à la gouvernance des établissements de crédit de l'UMOA, les parties prenantes à la gouvernance au niveau de NSIA BANQUE CI sont présentées en fonction de leur degré de responsabilité comme suit :

- **L'Assemblée Générale** : constituée des détenteurs d'actions formant le capital social de la banque ;
- **L'Organe délibérant** (Conseil d'Administration composé de **10 membres**) : investi de tous les pouvoirs pour agir au nom de la banque, dans la limite de l'objet social et des compétences réservées à l'Assemblée Générale. Quatre (4) sessions du Conseil d'Administration se sont tenues sur l'année 2017.

1 - www.e-rse.net (plateforme de l'engagement RSE et développement durable).

2 - Norme ISO 26000 relative aux lignes directrices et recommandations pour tout type d'organisation cherchant à appliquer la responsabilité sociétale.

- **L'Organe exécutif** (Direction Générale) : conduit par un (1) Directeur Général, assisté par un Comité de Directeurs de quatorze (14) personnes et assurant la gestion courante de la banque.

Dans la perspective d'une vision orientée vers les standards internationaux et afin de soutenir le développement d'une économie performante et humaine, respectueuse de l'environnement et de l'éthique, la Direction Générale de NSIA BANQUE CI a signé depuis le **05 août 2013** une politique générale en matière de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE). NSIA BANQUE CI s'est ainsi engagée dans une démarche globale obéissant au principe de l'amélioration continue dans les principaux domaines tels que la gouvernance de la banque et les pratiques sociales, sociétales et environnementales.

1.1.2 Éthique

Un accent particulier est mis sur l'éthique au niveau de NSIA BANQUE CI. Cette thématique est consignée dans le système documentaire de la banque à travers les codes de déontologie, de conduite et le règlement intérieur, largement diffusés à tout le personnel. Ils sont remis, contre décharge, à chaque agent recruté par la banque.

1.1.3 Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

Conformément à l'instruction **N° 01/2007/RB du 02 juillet 2007 de la BCEAO** et la **loi N° 2016-992 du 14 novembre 2016** relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme au sein des organismes financiers, NSIA BANQUE CI s'est doté d'un dispositif de prévention et de lutte anti-blanchiment qui couvre toutes les activités de la banque.

Des mécanismes ont été instaurés par la banque, afin de prévenir l'utilisation de son réseau et de ses services à des fins de blanchiment des capitaux ou de financement du terrorisme, tels que :

- Le programme interne de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (mis à jour en 2015) qui présente la politique de NSIA Banque CI en la matière ;
- Des outils de détection des opérations présentant un caractère remarquable ou atypique au regard d'une part, de leur typologie et d'autre part, en comparaison avec les informations fournies par le client ou la relation.

1.2 Relations et conditions de travail

1.2.1 Conditions de travail et relations professionnelles

Les conditions de travail et les relations professionnelles au sein de NSIA BANQUE CI peuvent être appréciées à travers quelques ratios. Pour 2017, ces ratios se présentent comme suit :

- **Taux d'agents ayant bénéficié d'une formation : plus de 96,09%** soit **884** agents formés sur un effectif de **920** agents.
- **Budget alloué à la formation : 2,4%** de la masse salariale annuelle.
- **Nombre d'heures de formation par agent : 4,32 heures** soit **3970** heures de formation dispensées sur un effectif de **920** agents.
- **Turnover du personnel : 9,70%** sur la période de reporting. Durant 2017 la banque a enregistré **110 entrées** contre **59 départs**.
- **Taux d'agents couverts par une convention collective : 99,89%** soit **919** agents couverts sur un effectif de **920** agents.
- **Taux de réalisation des réunions avec les délégués : 55,56%** soit **5** réunions réalisées sur **9** réunions prévues.

Le management de NSIA Banque CI, soucieux d'une bonne cohésion et d'une bonne ambiance de travail entre les équipes, s'efforce d'organiser régulièrement des rencontres avec l'ensemble du personnel en vue d'échanger sur des sujets d'actualité en rapport avec la vie de l'institution bancaire et de partager des moments de convivialité. A cet effet, le personnel a été convié en mars et octobre 2017 à un « TGIF » (Thank God It's Friday) afin d'échanger sur la vie de l'entreprise et les résultats de la banque.

Dans un autre registre, la Direction Générale de NSIA Banque CI a convié le **23 décembre 2017**, à l'occasion de la **Fête de Noël**, tous les enfants de son personnel (âge compris de 3 à 14 ans) au traditionnel « **Arbre de Noël Edition 2017** » qui s'est tenu à Abidjan dans un espace spécialement aménagé à cet effet.

Dans le cadre de la préparation des départs à la retraite, une séance d'information et de formation à l'endroit du personnel a été animée par l'Agence de Prévoyance Sociale du Plateau en collaboration avec la Direction des Ressources Humaines au cours du mois d'**avril 2017**.

1.2.2 Santé et sécurité au travail

La santé et la sécurité au travail sont des questions d'intérêt majeur comme en témoignent les statistiques ci-après :

- **Taux de participation aux bilans de santé** : en 2017, la banque a enregistré un taux de participation de **83,70%** (correspondant à **770** agents sur **920** au total) au bilan de santé du personnel. Les prélèvements en vue du bilan biologique ont été effectués au service médical de la banque et sont interprétés lors de la visite médicale annuelle de chaque agent.
- **Taux d'accident de travail et de maladies professionnelles** : l'on dénombre six (6) cas d'accident de travail sur un effectif de **920** agents soit un taux de **0,65%**.

En outre des actions de sensibilisations et de préventions ont été réalisées sur les thèmes de la santé et la sécurité au travail :

- **Sensibilisation au respect des règles de santé et de sécurité au travail** : une large diffusion via l'intranet a été effectuée au mois de **février 2017** à destination du personnel de la banque. Cette sensibilisation porte sur des actions de prévention des risques professionnels, d'information et de formation, ainsi que la mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. Il est important de rappeler que le respect de ces règles permet de limiter les risques d'apparition de maladies professionnelles et de survenance d'accidents de travail. À cet effet, NSIA Banque CI bénéficie du concours du Service de Santé au Travail et du Comité interne de Santé et de Sécurité au Travail (**C.S.S.T**) afin de mettre en œuvre efficacement le dispositif de prévention des risques au travail qui comporte des obligations aussi bien pour l'employeur que pour l'employé.
- **Campagne de vaccination gratuite contre « l'Hépatite B »** pilotée par le service médico-social de la banque de **février à mars 2017** destinée à l'ensemble du personnel.
- **1ère Campagne de dépistage volontaire** du personnel, organisée au cours du mois de **mars 2017** par le **Comité de Lutte contre le VIH-SIDA de la banque**.
- **Acquisition d'un défibrillateur de dernière génération** au cours du mois de **juin 2017**. Il est utilisé lors des fibrillations (contractions rapides et désordonnées des fibres du cœur) ou pour traiter une tachycardie ventriculaire (accélération du rythme cardiaque née dans le ventricule). L'acquisition de cet équipement a été accompagnée d'une séance de formation à l'endroit de quinze (15) membres du personnel.
- **Campagne de sensibilisation sur l'hypertension artérielle** initiée par le service médico-social de la banque en collaboration avec le Pr. SOUAGA KOUASSI Antonin de l'Institut de Cardiologie d'Abidjan (**ICA**), le **15 septembre 2017**, en faveur du personnel. Le thème de cette sensibilisation était **«comprendre l'hypertension artérielle pour une meilleure adhésion au traitement»**.
- **Participation des agents de NSIA Banque CI aux marches sportives suivies de séances d'étirements avec un spécialiste**, organisées par le Groupe NSIA au stade de l'université **Félix HOUPOUËT-BOIGNY** tous les **samedis matin dès 07 heures**. Ces activités ont pour objectif de contribuer à prévenir les maladies métaboliques (diabète, hypertension artérielle, insuffisance rénale, insuffisance veineuse, dyslipidémies) et à éviter les risques d'Accident Vasculo-Cérébral (AVC) et d'infarctus du myocarde (mort subite).
- **Campagne de prévention et de traitement du stress en milieu professionnel** pilotée par le service médico-social de la banque en collaboration avec une équipe de psychologues du **06 au 15 septembre 2017** en faveur du personnel. L'objectif de cette démarche est de contrôler et de réduire considérablement le niveau de stress constaté lors des

consultations médicales à même d'influer négativement sur la santé et la productivité de chaque agent. À cet effet, un questionnaire marqué du sceau de la confidentialité a été soumis à chaque agent afin d'évaluer les risques professionnels par unité de travail.

- **Forte participation du personnel de NSIA Banque CI à l'opération « don de sang » de l'APBEF-CI** qui s'est tenue le **16 novembre 2017** au sein de la banque.
- **À l'occasion de la Journée Internationale de Lutte contre le VIH-SIDA**, une sensibilisation à l'endroit du personnel a été organisée par le Comité de Lutte contre le VIH-SIDA de la banque en **décembre 2017**. Le thème retenu était **«Ma santé, mes droits»**. Cette action a été couplée à **une seconde campagne de dépistage volontaire et de prise en charge médicale** organisée du **04 au 12 décembre 2017**. Toutes ces actions ont été menées sous la supervision de **Dr AMOIKON Epse N'GUETTA Juliette** (Médecin d'entreprise).
- **Campagne d'information et de sensibilisation** du personnel sur le thème : **« Impact du déséquilibre alimentaire et de la sédentarité sur la santé »** organisée le **12 décembre 2017** par le service médico-social de la banque en collaboration avec Messieurs **ADJOUENI Valery** et **KOUAKOU Théodore**, médecins et diabétologues au Programme National de Lutte contre les Maladies Métaboliques (PNLMM).

Par ailleurs, la banque a enregistré une visite de travail de la CNPS (Caisse Nationale de Prévoyance Sociale) portant sur la collecte et l'analyse des données statistiques d'accidents de travail et de maladies professionnelles au sein de l'institution. Cette visite a été l'occasion d'évaluer les activités du CSST (Comité de Santé et Sécurité au Travail) de NSIA Banque CI. À la suite de cette visite, le cabinet Consulting Service Technologie (COSIT) a été mandaté le **16 novembre 2017** par la CNPS afin d'enquêter sur le CSST de la banque et de mener des travaux de sondage sur le même sujet.

2 - INFORMATIONS SOCIETALES

2.1 - Droits de l'Homme

Cette rubrique porte sur les dispositifs mis en place au sein de l'institution afin créer un cadre et des conditions favorables au respect des droits de l'Homme et la lutte contre toutes les formes de discrimination liées au genre, à la race, au handicap, à l'ethnie ou à d'autres critères sociologiques...

Sur le sujet, la banque observe une politique d'égalité du genre en encourageant les recrutements de personnel de sexe féminin, comme le montrent les ratios ci-dessous :

- **Part des femmes dans les postes à responsabilité** : **37,50%** soit **66** femmes responsables sur un nombre total de **176** responsables.
- **Part des femmes dans l'effectif total** : **55,87%** soit **514** femmes sur un effectif total de **920** agents.

Une sensibilisation du personnel de la banque, relativement à l'interdiction des discriminations au travail, a été effectuée via l'intranet au cours du mois de **mars 2017**. Cette action marque l'engagement de NSIA Banque CI à promouvoir l'application du principe de non-discrimination au travail et à faire de la banque une entité qui reflète la diversité de la société ivoirienne.

Toutefois, la question des personnes en situation de handicap constitue un axe d'amélioration retenu par la Direction Générale. L'approche de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap est soutenue par des actions menées spécifiquement afin d'encourager et de faciliter leur recrutement.

À cet effet, la banque a accordé au cours du premier semestre 2017 des stages à des personnes en situation de handicap :

- Boiterie à la marche ;
- Déficit moteur de membre inférieur ;
- Amyotrophie minime de membre homolatérale.

De plus, sur le dernier trimestre 2017, la banque a recruté **un (1) agent en situation de handicap** (boiterie à la marche).

Un engagement beaucoup plus volontaire devrait être institué au sein de la banque et s'étendre à l'endroit notamment :

- Des malvoyants ;
- Des malentendants ;
- Des sourds muets ;
- Des personnes à mobilité réduite...

2.2 - Communautés et développement local

2.2.1 - Implantation territoriale et développement sous régional

NSIA Banque CI dispose d'un réseau bancaire de **81 agences** au 31 décembre 2017.

2.2.2 - Développement économique et social des communautés

La présente rubrique concerne les actions de la banque dans son environnement qui permettent le développement économique

et social des communautés.
À ce titre d'engagement citoyen de la banque, qui s'acquitte régulièrement et entièrement de ses divers impôts et taxes destinés à l'amélioration du cadre et des conditions de vie des communautés (voiries, structures sanitaires, électrification ...), est à relever.

2.2.3 - Formation et insertion professionnelle des communautés

NSIA Banque CI a octroyé **436 stages** sur l'année 2017. Les recrutements planifiés ont été effectivement réalisés (**135 postes** pourvus sur les **135 planifiés**, soit un taux de recrutement de **100%**).

2.2.4 - Éducation, sensibilisation et bien-être de la communauté

NSIA BANQUE CI a participé à plusieurs rencontres organisées avec la communauté à travers les principaux partenaires ci-dessous :

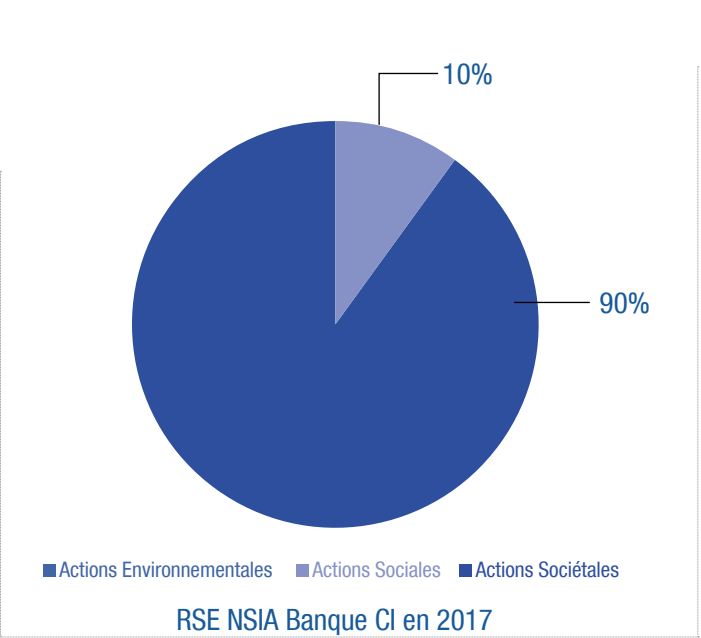
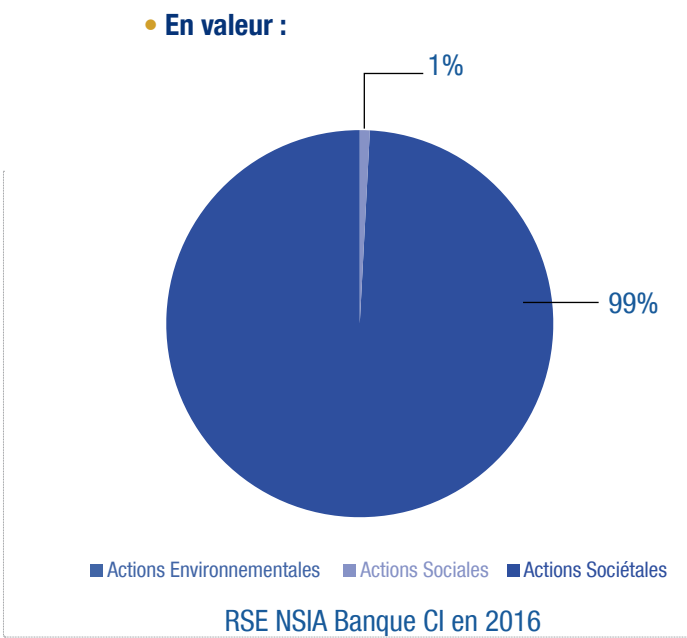
- Fondation BENIANH
- Galerie ROTONDE DES ARTS
- Fondation GAUMONT DIAGOU
- Fondation SERVIR
- Association SPORT DANS MA VIE
- ONG LA PROVIDENCE

2.2.5 - Mécénat, sponsoring et dons

NSIA Banque CI contribue au budget annuel des actions de la Fondation NSIA. Cette contribution traduit la poursuite des efforts de la banque sur la problématique de la RSE et représente une opportunité d'amplification de l'impact de ses actions.

En 2017, les participations financières directes de NSIA Banque CI pour la communauté se sont élevées à **F CFA 30 047 200** au titre des dons.

Ci-après, l'évolution des actions réalisées en 2016 et 2017 :



ÉVOLUTION EN VALEUR (FCFA)

NATURE DES ACTIONS RSE	ANNEE 2016 (*)		ANNEE 2017 (**)	
Actions Environnementales	-	-	-	-
Actions Sociales	500 000	1%	2 997 200	10%
Actions Sociétales	48 116 606	99%	27 050 000	90%
Total des Actions RSE de NSIA Banque CI	48 616 606	100%	30 047 200	100%

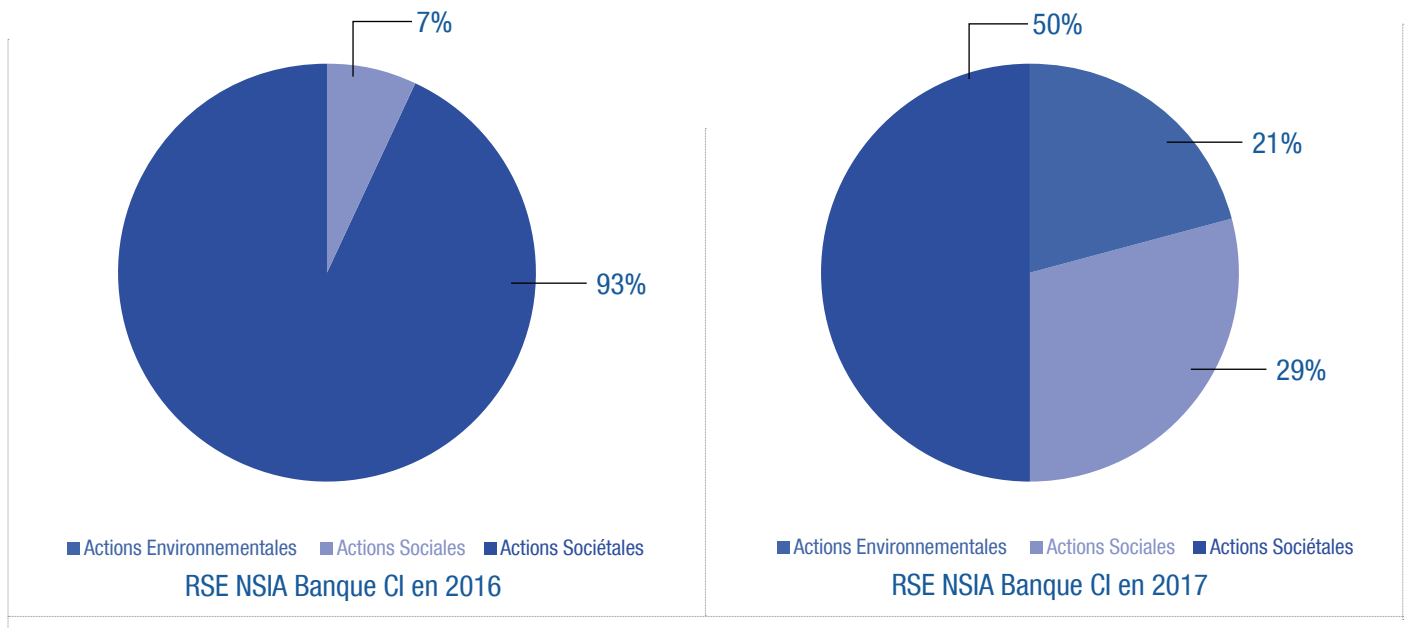
(*) Données RSE NSIA Banque CI au 31/12/2016

(**) Données RSE NSIA Banque CI au 31/12/2017

Le budget de la banque alloué aux activités liées à la RSE en 2017 a été réduit comparativement à 2016. Avec un budget réaménagé, la banque a essentiellement orienté ses financements vers des activités à fort impact de la composante sociétale (90%) et sociale (10%).

Les actions environnementales ont consisté dans la mise en œuvre d'actions d'information et de sensibilisation, qui n'engendrent pas de coûts supplémentaires pour la banque en dehors de charges habituelles déjà exposées.

• En Nombre



ÉVOLUTION EN NOMBRE

NATURE DES ACTIONS RSE	ANNEE 2016 (*)		ANNEE 2017 (**)	
Actions Environnementales	-	-	3	21%
Actions Sociales	1	7%	4	29%
Actions Sociétales	14	93%	7	50%
Total des Actions RSE de NSIA Banque CI	15	100%	14	100%

(*) Données RSE NSIA Banque CI au 31/12/2016

(**) Données RSE NSIA Banque CI au 31/12/2017

2.3 - Questions relatives aux consommateurs

NSIA Banque CI n'a enregistré aucune plainte pour atteinte à la vie privée ni de perte de données relatives aux clients sur la période de reporting.

3 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

3.1 Consommation d'énergie

NSIA Banque CI continue d'accorder un intérêt croissant aux initiatives visant d'une part, à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables (énergie solaire photovoltaïque, le solaire thermique basse température, l'énergie solaire thermique haute température, l'énergie éolienne, l'énergie hydraulique ou hydroélectricité, la géothermie et la biomasse elle-même composée par le bois-énergie) et d'autre part, à réduire considérablement les effets d'une consommation abusive d'énergie.

À cet effet, la banque s'emploie en interne à réduire le niveau de consommation d'électricité afin de contribuer à la préservation de l'énergie disponible à travers une utilisation rationnelle.

Au cours de l'année 2017, plusieurs communications ont été effectuées afin de rappeler à chaque employé, la nécessité de contribuer individuellement à l'effort collectif de rationalisation de l'énergie. Ces actions ont fait l'objet d'une large diffusion via l'intranet et les supports d'affichage au sein de la banque.

Le message véhiculé s'articule autour des contenus ci-dessous :

- **Éteindre les lumières et le matériel électronique avant de quitter le bureau en fin de journée ;**
- **Éteindre la climatisation avant de quitter le bureau en fin de journée ;**
- **Activer l'air conditionné uniquement en cas de besoin.**

Il est demandé à l'ensemble du personnel d'adopter des gestes simples et écoresponsables de nature à permettre des économies d'énergie.

3.2 Consommation d'eau

NSIA Banque CI déploie en interne tous les moyens dont elle dispose afin de réduire le niveau de consommation d'eau. Des messages de sensibilisation sont régulièrement diffusés. Les collaborateurs sont invités à adopter des comportements responsables tels que :

- **Vérifier la fermeture des robinets pour les points d'eau ;**
- **Vérifier les fuites au niveau des installations sanitaires.**

Par ailleurs, la banque sensibilise également son personnel sur l'importance d'une consommation régulière en eau potable (composante principale de l'organisme humain) avoisinant 1,5 litre à 2 litres par jour afin de maintenir un bon équilibre. Une sensibilisation sur les vertus de l'eau a été réalisée en 2017 par la diffusion de messages présentant les bienfaits de l'eau :

- Une meilleure régulation de la température du corps humain ;
- Une meilleure oxygénation du corps humain ;
- Une perte de poids plus aisée ;
- Un soulagement plus rapide des migraines ;
- Une régulation de l'humeur de chaque agent.

3.3 Consommation du papier et la gestion des déchets

NSIA Banque CI est soucieuse du niveau de consommation de papier générée par son activité et des effets néfastes sur l'environnement. Sa pleine adhésion au principe du respect et de la protection de l'environnement se manifeste à travers une campagne de sensibilisation permanente du personnel à adopter des comportements écocitoyens tels que :

- **Éviter d'imprimer autant que possible afin de réduire la consommation d'encre et de papier ;**
- **Privilégier les impressions en recto verso ;**
- **Promouvoir les impressions électroniques.**

À l'initiative de la Direction Générale, les signatures électroniques du personnel ont toutes été modifiées. Elles comportent désormais une mention sur l'attitude écocitoyenne à adopter avant toute impression et sur le recyclage du papier.

3.4 Émissions de CO2 : transport et énergie

NSIA Banque CI encourage pleinement la révolution énergétique et envisage les acquisitions de matériels (machines, matériels roulants, groupes électrogènes, etc.) en accordant une attention particulière au niveau de pollution de ses équipements. Une mention afférente pourra être inscrite dans les années à venir au niveau des dossiers d'appels d'offres portant sur les acquisitions de matériel de transport ou des équipements énergétiques.

3.5 Financements responsables

Une composante forte de l'engagement de la banque est portée vers l'accompagnement des clients en conservant en permanence la notion de responsabilité dans le financement. Il importe de rappeler que les besoins financiers des clients de NSIA Banque CI sont très diversifiés et vont des prêts d'exploitation traditionnels à l'émission d'actions et de titres d'emprunt. Quelle que soit la nature du financement, la banque doit œuvrer avec ses clients pour cibler, évaluer et réduire les risques environnementaux et sociaux liés à leur activité. Les chargés de clientèle sont donc investis de cette mission.

À ce titre, certains secteurs d'activités sont exclus du périmètre des pouvoirs de crédits exclusifs de la Direction Générale de la banque par la Politique de Crédit en vigueur. Cette disposition permet à l'organe délibérant d'avoir une attention renforcée sur les secteurs d'activités concernés et de s'assurer que les financements liés soient accordés dans les conditions responsables au sens de la RSE.

La banque contribue pour une part importante, directement et indirectement, au secteur de la production, de la transformation et de l'exportation des matières premières agricoles telles que le café, le cacao, l'hévéa, l'huile de palme, l'anacarde, le coton. Elle intervient également dans le secteur de l'industrie extractive. Ces secteurs sont marqués par un fort besoin en main-d'œuvre et l'utilisation de plus en plus intense de fertilisants, produits chimiques dont certains peuvent présenter des risques pour les communautés environnantes.

Il en est de même pour la main-d'œuvre employée dans ces exploitations qui pourrait être composée d'enfants. La banque s'active à traduire dans sa politique de crédit que les concours qu'elle octroie :

- Ne sont pas employés dans des exploitations ou chez des bénéficiaires ayant recours directement ou indirectement au travail des enfants ;
- Sont destinés à des bénéficiaires qui sont soucieux des possibilités de pollution des terres, des nappes, consécutives à l'utilisation intensive des fertilisants. Les études d'impact social, environnemental ou économique devront être systématiquement obtenues avant la mise en place des facilités ;
- Sont accordés à des contreparties qui s'assurent de la qualité et de la conformité des produits financés pour la consommation (grande distribution, importateur de produits et de matériel médical ou pharmaceutique), etc.

Une procédure opérationnelle traitant des questions liées à l'évaluation des risques environnementaux et sociaux des projets et besoins financés est en cours de rédaction et sera proposée par la banque. À cet effet, une réflexion est menée en interne par les entités compétentes afin de consigner les diligences spécifiques à mettre en œuvre dans le cadre de la politique de crédit, précisément au sein d'une rubrique dédiée et intitulée « **financements responsables** ».

4 - PERSPECTIVES

Soucieuse de conférer aux activités environnementales et sociales une envergure conforme aux normes internationales en la matière, la Direction Générale ambitionne d'ériger un système de gestion de la RSE.

En vue du renforcement des capacités des ressources dédiées à cet important projet, le Directeur de l'Audit Interne et le Chef de service Audit Interne ont participé à un séminaire organisé par la société Financière Internationale (SFI) et portant sur la gestion des risques environnementaux et sociaux dans le

secteur financier, le 21 juin 2017.

Durant cet atelier, les échanges ont principalement porté sur les problématiques environnementales et sociales rencontrées par les clients des banques et les institutions de crédit dans l'espace UMOA, sur le contexte réglementaire ivoirien et enfin sur la banque durable en Côte d'Ivoire (développement durable). Les huit (8) normes de performances internationales en matière de durabilité environnementale et sociale, conformes aux Principes de l'Équateur, ont été également présentées. Le manuel de procédures opérationnelles RSE devrait en préciser leur application.

La banque a bénéficié, par ailleurs, de l'expertise des organes publics ci-dessous :

- Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable à travers le **CIAPOL** (Centre Ivoirien Anti-Pollution), l'**ANDE** (Agence Nationale de l'Environnement), l'**ANASUR** (Agence Nationale de la Salubrité Urbaine), l'OIPR (Office Ivoirien des Parcs et Réserves) ;
- Le Ministère de l'Emploi et de la Protection du Travail à travers la **Direction de la Santé et Sécurité au Travail**.

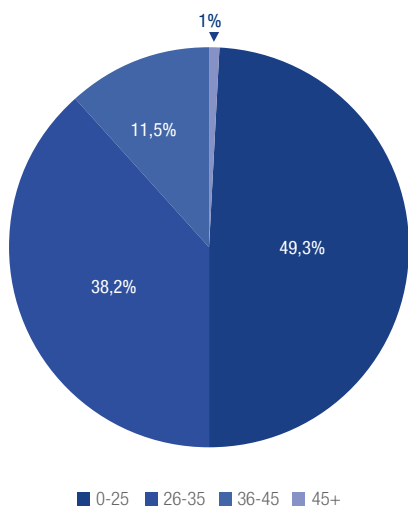
Chacune de ces entités a contribué à intégrer dans le manuel de procédures en préparation, toutes les **exigences liées à la réglementation en vigueur** selon leurs périmètres d'intervention respectifs.

Dans le prolongement de cette démarche et dans le cadre d'une convention signée entre **NSIA Banque CI** et **PROPARCO** (filiale de l'Agence Française de Développement), la banque bénéficiera d'une **assistance technique destinée à la mise en place d'un système de gestion environnementale et sociale**. Les équipes ressources des deux (2) entités ont déjà échangé sur les termes de référence pour la définition et la mise en œuvre d'un système de gestion environnementale et sociale à NSIA Banque CI.

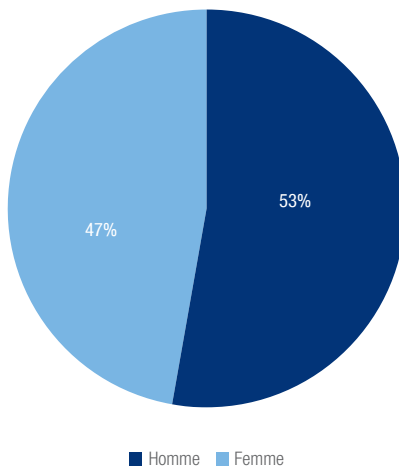
La banque sera en conséquence, à moyen terme, dotée d'un cadre mieux formalisé (**Politique RSE et Manuel de Procédures Opérationnelles**).

**INFORMATIONS GÉNÉRALES
SUR LE PERSONNEL**

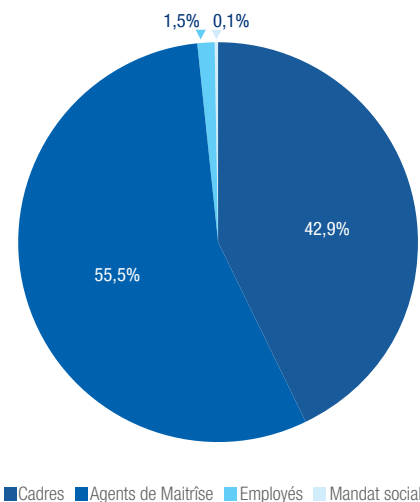




TRANCHE D'ÂGE



GENRE



CATEGORIE

NSIA Banque CI offre à ses collaborateurs un cadre de travail favorable à l'épanouissement professionnel et à la motivation. La banque accorde une importance particulière au développement des compétences des équipes. Dans ce cadre, elle consacre à la formation une part substantielle de son budget de fonctionnement. Au titre de l'exercice 2017, le budget affecté à la formation s'élevait à plus de 300 millions de francs CFA.

Les instances représentatives du personnel ainsi que d'autres organisations garantissent l'implication de tous dans l'entretien d'un climat social propice. Ce sont :

- les Délégués du personnel
- le Comité de Santé et de Sécurité au Travail (CSST)
- le Comité SIDA
- la Mutuelle des Agents de NSIA Banque
- l'Association Sportive

Les Délégués du personnel

Les Délégués du personnel ont pour mission de sauvegarder et défendre les intérêts des salariés, particulièrement concernant leurs conditions de travail et la sécurité de l'emploi.

Dix-huit (18) Délégués du personnel ont été élus en mars 2016 pour représenter le collège des cadres et celui des employés et agents de maîtrise.

Ils disposent d'un bureau au sein de la banque et tiennent à fréquence régulière des rencontres avec la Direction Générale. Leur mandat est valable deux (2) ans.

Le Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST)

Le Comité de Santé et Sécurité au Travail s'occupe de toutes les problématiques liées aux conditions de santé et de sécurité au travail.

Il est composé de sept (7) représentants du personnel élus en 2016 pour un mandat de deux (02) ans.

Ce comité tient quatre (4) réunions dans l'année.

Les actions menées en 2017 portent essentiellement sur :

- une formation sur la sécurité incendie au profit des membres du CSST et une formation sur la sécurité routière à l'attention des chefs d'agence et des chauffeurs ;
- des visites de services pour sensibiliser le personnel à l'adoption de postures de travail adéquates ;
- une étude sur la posture au travail réalisée avec la Direction de la Prévention et de la Promotion de la Santé et Sécurité au Travail de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS).

Le Comité SIDA

NSIA Banque CI a mis en place un comité pour les actions de lutte contre le VIH-SIDA. Ce comité est composé de douze (12) collaborateurs. Les principales actions enregistrées sur 2017 ont porté sur l'organisation de deux séances de dépistage volontaire du VIH-SIDA accompagnées de la diffusion de messages de sensibilisation au personnel.

La Mutuelle des Agents de NSIA Banque (MANB)



La mission de la MANB est de favoriser l'entraide, la solidarité entre collègues de NSIA Banque CI.

Les membres du bureau de la mutuelle sont élus pour une durée de 2 ans.

L'Association Sportive de NSIA Banque

L'Association Sportive de NSIA Banque (AS NSIA Banque) promeut la santé et l'épanouissement par le sport. Les disciplines pratiquées au sein de cette association sont le football, le maracana, le basketball, la gymnastique en salle et le taekwondo.

L'équipe de football, dénommée les "Blue Tigers", a été récompensée de plusieurs trophées et titres lors des tournois bancaires organisés par l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers de Côte d'Ivoire (APBEF-CI). En 2017, cette équipe a remporté :

- le championnat interbancaire ;
- la coupe interbancaire ;
- le trophée fair-play ;
- le trophée du meilleur buteur.



Joueurs et supporters posent fièrement avec les trophées remportés

AGENCES D'ABIDJAN*

PLATEAU	
AGENCE ANOMA	20 20 07 20
AGENCE PRESTIGE IMMEUBLE CNPS	20 25 96 24
AGENCE BLVD DE LA REPUBLIQUE (EX CCIA)	20 30 67 78
AGENCE COMMERCE	20 30 67 80
AGENCE PLATEAU THOMASSET	20 30 48 80
COCODY	
AGENCE COCODY 8ème TRANCHE	20 33 08 40
AGENCE COCODY CITE DES ARTS	20 30 48 86
AGENCE COCODY DANGA	20 20 83 80
AGENCE COCODY LEADER PRICE	20 30 67 68
AGENCE COCODY PALM CLUB	20 25 96 28
AGENCE COCODY PERLE GRISES	20 25 96 30
AGENCE COCODY RIVIERA 2	20 30 48 88
AGENCE COCODY RIVIERA 3	20 25 96 42
AGENCE COCODY RIVIERA ABATTA	20 33 08 25
AGENCE COCODY RIVIERA BONOUMIN	20 33 08 34
AGENCE COCODY RIVIERA PALMERAIE	20 25 91 95
AGENCE COCODY RUE DES JARDINS	20 25 91 77
AGENCE COCODY Ste MARIE	20 30 67 74
AGENCE LATRILLE	20 30 67 65
AGENCE LES VALLONS	20 30 48 65
AGENCE ANGRE DJIBI	20 30 67 47
AGENCE BINGERVILLE	20 25 96 14
ADJAME	
AGENCE ADJAME MARCHÉ	20 30 67 98
AGENCE ADJAME MIRADOR	20 30 67 86
AGENCE ADJAME MOSQUEE	20 25 96 33
ATTECOUBE	
AGENCE ATTECOUBE	20 33 08 22

YOPOUGON	
AGENCE YOPOUGON BEL AIR	20 25 96 39
AGENCE YOPOUGON FICGAYO	20 30 67 57
AGENCE YOPOUGON MAROC	20 25 96 12
AGENCE YOPOUGON SELMER	20 20 07 29
AGENCE TOITS ROUGES	20 30 48 94
AGENCE YOPOUGON ZI	20 25 91 90
ANYAMA	
AGENCE ANYAMA	20 25 91 16
ABOBO	
AGENCE ABOBO	20 30 67 15
AGENCE ABOBO MAIRIE	20 33 08 02
TREICHVILLE	
AGENCE TREICHVILLE GARE DE BASSAM	20 30 67 60
AGENCE TREICHVILLE MARCHÉ	20 30 67 35
AGENCE BELLEVILLE	20 25 96 08
MARCORY	
AGENCE MARCORY VGE	20 30 67 29
AGENCE MARCORY REMBLAIS	20 25 96 00
AGENCE MARCORY RESIDENTIEL	20 25 96 05
AGENCE BIETRY	20 25 96 36
AGENCE ZONE 4 PIERRE ET MARIE CURIE	20 30 48 83
AGENCE ABIDJAN SUD	20 25 91 12
KOUMASSI	
AGENCE KOUMASSI	20 30 67 90
AGENCE KOUMASSI NORD-EST	20 30 67 94
PORT BOUET	
AGENCE VRIDI	20 30 67 40

AGENCES DE PROVINCE

AGENCE ABENGOUROU	20 25 91 22	AGENCE GRAND BASSAM	20 25 91 98
AGENCE ABOISSO	20 25 96 17	AGENCE GUIGLO	20 30 48 77
AGENCE ADZOPE	20 25 96 21	AGENCE HIRE	20 25 96 46
AGENCE AGBOVILLE	20 25 96 45	AGENCE JACQUEVILLE	20 33 08 31
AGENCE AGNIBILEKRO	20 33 08 08	AGENCE KATIOLA	20 33 08 28
AGENCE ASSINIE	20 20 83 99	AGENCE KORHOGO	20 25 91 53
AGENCE BONOUA	20 30 67 26	AGENCE MAN	20 25 91 79
AGENCE BONGOUANOU	20 30 48 91	AGENCE NIABLE	20 33 08 82
AGENCE BOUAFLE	20 30 48 68	AGENCE ODIENNE	20 25 91 86
AGENCE BOUAKE	20 25 91 26	AGENCE OUME	20 25 91 57
AGENCE DABOU	20 25 96 20	AGENCE SAN PEDRO	20 25 91 61
AGENCE DALOA	20 25 91 30	AGENCE SAN PEDRO BARDOT	20 25 91 64
AGENCE DAOUKRO	20 25 91 36	AGENCE SEGUELA	20 33 08 37
AGENCE DIMBOKRO	20 25 91 41	AGENCE SOUBRE	20 25 91 73
AGENCE DIVO	20 25 91 42	AGENCE TIASSALE	20 30 48 71
AGENCE DUEKOUÉ	20 33 08 05	AGENCE YAMOOUSSOUKRO	20 25 91 68
AGENCE FERKE	20 30 48 74	AGENCE BDE PARIS	00 33 1 40 05 69 03
AGENCE GAGNOA	20 25 91 49		

(*) 82 agences à Avril 2018



NSIA BANQUE Côte d'Ivoire
8- 10 Avenue Joseph Anoma
01 BP 1274 Abidjan 01 - République de Côte d'Ivoire
Tél: +225 80 200 800 - Fax : +225 20 20 07 00
Email: nsiabanque.ci@groupensia.com
Site web : www.nsiabanque.ci



NSIA Participations
Immeuble Manzi, Rue A 43 Plateau
01 BP 1393 Abidjan 01
Tél.: + 225 20 31 75 80 - Fax: 20 31 75 81
Email: nsiaparticipations@groupensia.com
Site web : www.groupensia.com